32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1883



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIETÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

Avec la table et les titres du tome XXXI

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

> Le cœur de l'homme sage cherche la science; mais les fous se repaissent de folie (PROVERBES, XV, 14).

Au début de cette trente-deuxième année de notre œuvre historique, nous n'avons qu'à rappeler les promesses déposées dans la Préface de l'an dernier, et en cours de réalisation. Tout en demeurant fidéles au programme de 1865, nous avons élargi le cadre de la *Bibliographie*, et nous y avons fait entrer un Répertoire trimestriel, dû à une plume qui nous est chère, et dont le mérite est apprécié des meilleurs juges.

La partie documentaire du *Bulletin* recevra des soins proportionnés à son importance, et empruntera de précieux éléments à l'enquête commencée par un de nos amis sur une des plus importantes collections de nos archives nationales. A mesure qu'on avance dans le champ des explorations historiques, on voit jaillir des sources nouvelles. D'autres s'épuisent à la longue. La Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française, objet de tant de doctes investigations qui sont une gloire pour notre Eglise, nous a livré tous ses trésors, dont le *Bulletin*, ancien ou nouveau, a largement bénéficié. On ne peut plus glaner que de rares épis à la suite des éminents éditeurs de Lausanne et de Strasbourg. Le *Thesaurus épistolicus* de Calvin, enrichi de notes qui en éclaircissent les obscurités, est aujourd'hui sorti de la poussière des

Bibliothèques, et montre sous tous les aspects la prodigieuse activité de l'homme qui fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps. Le moment est venu d'y puiser la matière de ces belles études historiques qui, sous tant de formes, notices d'Églises, monographies de pasteurs ou de personnages illustres, sollicitent notre studieuse activité.

En mettant au concours l'importante question des origines de la Réforme française, encadrées dans la biographie de Lefèvre d'Etaples, notre Société a voulu mettre en relief d'admirables documents qui n'ont pas encore dit leur dernier mot. Il n'est pas superflu de rappeler ici l'échéance de ce concours fixée au 15 février 1884. Un autre, dont le sujet est laissé au libre choix des concurrents, doit être clos le 15 février prochain.

La Table des 30 premiers volumes du *Bulletin,* attendue avec une si légitime impatience, continue de progresser, grâce aux soins diligents de M. Weiss, si bien qualifié pour la mener à bonne fin. La précipitation serait ici un péril, et la lenteur est un gage de perfection. Le jour n'est pas éloigné cependant où nous pourrons livrer au public studieux la clef d'une collection qui résume tant d'années de travaux, contient tant de matériaux précieux pour notre histoire, et dont on pourra dire avec une juste satisfaction :

Apparet domus intus et atria longa patescunt !

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

MADAME DE LA ROCHE

DAME D'HONNEUR DE LA DUCHESSE DE FERRARE [1]

1545-1546.

La disgrâce de M. et de Mme de Pons laissait un grand vide dans la maison de la duchesse de Ferrare privée de la plus chère de ses dames et de son chevalier d'honneur. Le duc n'avait qu'un désir, les remplacer l'un et l'autre par des serviteurs italiens à sa dévotion, et disperser ainsi, peu à peu, jusque dans les rangs les plus humbles, l'entourage français de sa femme. Mais François Ier ne pouvait tolérer de si graves changements, sans manquer à ses devoirs comme parent et comme souverain. Aussi insista-t-il vivement sur l'envoi d'une nouvelle dame d'honneur dont le choix fut laissé à la reine de Navarre. Dès le 15 mars 1545, ce choix était accompli, comme le prouve la lettre suivante de l'orateur ducal, Alessandro Rossetti, à son maître :

« La reine de Navarre envoie au service de madame la duchesse, Mlle de la Roche, une de ses dames, veuve et sans enfants, et comme cette dame est tenue par elle en grande estime et amitié, S. M. est assurée que celle-ci, non seulement servira fidèlement madame la duchesse, mais encore qu'elle se comportera de façon à satisfaire entièrement V. E.

1. Voir le morceau intitulé : *Disgrace de Mr et Mme de Pons* (*Bull.*, t. XXIX, p. 3).

Aussi la reine m'a-t-elle chargé de prier votre Seigneurie illustrissisme d'avoir cette dame pour recommandée. Si, par sa conduite, elle devait jamais encourir le moindre reproche, un simple avis de V. A. suffirait à provoquer son rappel. Mais on espère que cette dame, à raison des instructions qu'elle a reçues et des qualités qui la distinguent, sera également agréable aux deux cours. Je dois ajouter que la personne dont il s'agit est fort aimable, et très bien vue de la reine. Autant que j'en puis juger moi-même, pour le peu de temps que je l'ai connue, madame la duchesse ne pourrait trouver une personne plus apte à lui rendre de bons services que cette demoiselle de la Roche dont les mérites sont ici fort appréciés [1]. »

Dans une lettre du 7 mai 1545, don Giulio Alvarotti, revient sur le même sujet : « La reine de Navarre prie votre Altesse de faire bon accueil à madame de la Roche, *qui est partie ces jours derniers*, pour aller au service de notre sérénissime duchesse, d'abord parce qu'elle est femme de bien et d'esprit; ensuite, parce que les malveillants lui avaient persuadé de ne point aller à Ferrare, lui répétant qu'elle ne pourrait y durer plus longtemps que Mme de Soubise et Mme de Pons, de telle sorte qu'elle se lamentait d'être obligée de partir pour cette cour. S. M. lui a répondu qu'elle ne devait croire à de tels propos inspirés par l'envie ; *que Mme de Soubise ne put rester à Ferrare parce qu'elle était une personne orgueilleuse qui voulait commander et non obéir ;* que tel était aussi le cas de Mr et de Mme de Pons. Si Mme de la Roche se contente de faire son service, n'ayant *ni œil, ni oreille, ni langue*, elle sera bien vue de tous et parfaitement traitée à la cour de Ferrare [2]. »

La nouvelle dame d'honneur perdit-elle trop tôt de vue ces

1. Lettera di Alessandro Rossetti orator ducale in Francia, 15 mars 1545 (Archives d'Este).

2. « Ma se ella se contentera di servire et non avere ne occhie, orecchie, ne lingua, ch'ella sara ben veduta e ben trattata. » Lettere di Giulio Alvarotti (Archives d'Este).

sages instructions, ou se heurta-t-elle, dès son arrivée, à des écueils faciles à prévoir dans une cour étrangère ? Les détails manquent à ce sujet. Quelques mois mesurent la courte faveur dont elle jouit. Dans un entretien, du 4 octobre 1545, avec Marguerite, Alvarotti assure la reine que sa protégée a dû trouver l'accueil le plus distingué à la cour d'Este, soit à cause de ses mérites, soit par respect pour les désirs exprimés par S. M. La reine répond en souriant qu'elle en est bien aise ; puis, comme mise en belle humeur, elle conte, avec sa grâce ordinaire, toutes sortes de particularités sur son ancienne dame dont elle exalte les vertus [1]. Alvarotti, sous le charme de ces effusions, n'a garde de contredire, et ne doute pas que celle qui en est l'objet ne trouve tout à son gré à la cour de Ferrare.

Peu de semaines s'écoulent, et, tout change dans le langage du duc et de ses agents. — Le cardinal Hippolyte, alors en France, est le premier confident des griefs d'Hercule II formulés en ces termes : « Cette dame de la Roche qui nous a été envoyée par la reine de Navarre, comme une perfection, *s'est trouvée une créature méchante et de la pire espèce* [2]. Entr'autres manquements elle a eu l'audace de s'immiscer dans les querelles de madame la duchesse, de telle sorte qu'elle pourrait bien avoir écrit des balivernes à la reine de Navarre et lancé contre nous des plaintes sans fondement. Votre Seigneurie ne pourra rien faire qui me soit plus agréable que d'observer attentivement les faits et gestes de Mme de la Roche, et de rechercher, par tous les moyens, ce que cette dame a pu écrire, et quels sont ses agissements à l'égard de notre maison. Mécontente, comme elle affecte de l'être, de Mme la duchesse et de nous tous, elle trahit assez la malignité de sa nature.

1. « Ella ne era bien esa, *per dirla alla francese*... e qui intrò in un ragionare di questa donna mille cose (en chiffres). » Lettere di Giulio Alvarotti (*Ibidem*).

2. « Questa Rocchia che ne diede la Regina di Navarra si è scoperta molto maligna e di quella pessima natura che si possi dire... » Lettere Ducali (Arch. d'Este).

Il est donc possible qu'elle écrive encore pis qu'elle ne parle, et si je dois regretter, en considérant les choses passées, qu'elle se soit montrée sous un aspect si peu favorable, je n'en renonce pas moins à lutter contre une disposition à la malignité qui, de l'aveu de madame la duchesse, est sans remède. »

C'est en ces termes, à la fois énigmatiques et violents, que le duc exprime ses premiers ressentiments contre Mme de la Roche. Le cardinal répond à son frère : « J'avais déjà quelques soupçons en ce qui concerne cette dame, ayant ouï dire qu'elle s'était plainte à la reine de Navarre, qui lui avait répondu qu'on l'avait envoyée dans cette cour pour servir madame la duchesse, obéir à ses commandements, et non pour chercher noises et querelles [1]. Elle devait donc s'appliquer uniquement à bien servir, avec toutes sortes de respects, de manière à ne s'attirer aucun reproche... Maintenant que j'ai reçu avis de V. E.., je ne manquerai pas de la tenir au courant, et de l'informer de tout ce qui peut l'intéresser à cet égard. »

En dépit des affirmations du cardinal, il ne semble pas qu'on soit convaincu à la cour de France de la légitimité des griefs du duc, ni de son parfait accord avec la duchesse, car on voit reparaître, à cette époque, un projet qui ne peut que jeter de nouveaux ferments de discorde dans leur intérieur déjà si troublé. Il ne s'agit de rien moins que d'accréditer un gentilhomme français comme résident auprès de la duchesse de Ferrare. A l'ouïe d'un tel projet, le duc ne se possède plus. Il demande au cardinal s'il est à sa connaissance que la duchesse soit pour quelque chose dans une telle machination. Il y a même, dans sa lettre, un accent de menace qui emprunte à sa date et au déclin visible de l'influence française en Italie une gravité particulière : « V. S. ne peut me rendre un service plus signalé que de faire bien comprendre à S. M. que je tien-

1. « Ch'ella l'aveva mandata costi perche l'havesse da servire et obedire.... » Lettre de Villers-Cotterets, du 3 décembre 1545 (Arch. d'Este).

drais peu de compte d'une telle mesure. Et pour dire le vrai, *dans l'état où sont les affaires du monde*, je n'hésiterais point à reprendre l'attitude que j'eus avec M. de Limoges, lorsque ce prélatvoulant m'imposer des choses peu honorables, nous en vînmes presque aux mains dans mon propre palais, comme doit se le rappeler votre Seigneurie[1]. »

Le sort de Mme de la Roche était décidé quand cette véhémente dépêche fut lancée, si on en juge du moins par les lignes suivantes d'Alvarotti : « Je viens d'apprendre de la reine de Navarre que Mme de la Roche s'en retourne mal satisfaite de la cour de Ferrare[2]. » Cette lettre est confirmée par divers messages. L'annonce du départ de madame de la Roche était cependant prématurée, car il ne s'accomplit qu'au mois de mars de l'année suivante (1546) et fut même précédé d'une sorte de réconciliation destinée à calmer de royales susceptibilités. Voici comment s'exprime le duc écrivant à son frère : « J'allais oublier de vous dire que Mme de la Roche a repris, ces derniers jours, le chemin de la France, accommodée par madame la duchesse, d'une litière, de deux cents livres, et d'une honnête compagnie pour son voyage. En prenant congé de moi elle a déclaré, avec beaucoup de paroles, qu'elle partait contente et pleinement satisfaite de nos procédés à son égard. Je crois qu'elle ne pourrait, sans manquer à la vérité, s'exprimer autrement, car elle a été vue de bon œil ici, tout le temps qu'elle y est restée, quoiqu'elle affecte de se montrer mécontente de madame la duchesse, et cela sans raisons. Je ne doute donc pas qu'à son arrivée elle ne donne pleine carrière aux rancunes accumulées dans son cœur pour récriminer et dire du mal de nous. J'ai cru devoir en avertir votre Seigneurie illustrissime, afin qu'elle soit attentive aux rapports que la dite dame ne manquera pas de faire et à l'es-

1. « Quando era qua Limoges, col quale perche volea cose inhoneste, venissimo insieme alle mani. » Lettere Ducali (*Ibidem*).

2. « Intendevasi dalla Regina di Navarra che madamigella della Rocchia se ne tornava da Ferrara mal sodisfatta. » Lettere di Giulio Alvarotti (*Ibidem*).

prit dont ils seront animés, pour réduire à néant les mauvais offices que l'on pourrait nous rendre, sans ombre de justice, auprès de leurs Majestés. » On voit par une autre lettre du duc au cardinal que la mesure don. il s'était si vivement ému, l'envoi d'un résident français à la cour de Ferrare, fut abandonnée sur la demande de la duchesse elle même, se flattant sans doute d'assurer par cette concession, la paix du foyer domestique[1].

On a réuni dans les pages qui précèdent tous les textes relatifs à Mme de la Roche et à sa courte apparition à la cour de Ferrare : mais on n'a pas encore tout dit à son sujet. A côté de l'histoire, avec ses sobres indications, vient se placer une sorte de légende romanesque dont les péripéties ont peut-être leur part de vérité. C'est au lecteur d'en faire le triage dans les pages suivantes empruntées à Brantôme. Qui s'attendrait à voir figurer (si peu que ce fût!) une des dames de Renée, parmi les héroïnes d'un livre qu'on ose à peine nommer : *Les Dames galantes !*

On nous pardonnera de citer sans autre préambule :

« J'ay eu autrefois un frère puisné qu'on appeloit le capitaine Bourdeille, l'un des braves et vaillants capitaines de ce temps. Il fut tué à l'assaut de Hesdin à la dernière reprise. Il fut dédié par ses père et mère aux lettres et puis il fut envoyé, à l'age de dix-huit ans, en Italie, pour estudier, et s'arresta à Ferrare pour ce que madame Renée de France, duchesse de Ferrare, aimoit fort ma mère, et pource le retint là pour vacquer à ses études, car il y avoit université...

» Or d'autant qu'il n'y estoit né en propre, il n'y vacquoit guères, mais plus tôt s'amusa à faire la cour et l'amour, *si bien qu'il s'amourascha fort d'une demoiselle française veufve, qui estoit à Mme de Ferrare, qu'on appelloit Mlle de la Roche*, s'entr'aimant si fort l'un l'autre que mon frère ayant été rappelé de son père le voyant mal propre pour les lettres, fallust qu'il s'en retournast. Elle qui l'aimoit et qui craignoit qu'il ne luy mésadvint, parce qu'elle sentoit fort de Luther qui voguoit pour lors, pria mon frère de l'emmener avec luy en France et à la cour de la Royne de Navarre, Marguerite, à qui elle avoit esté...

1. Lettere Ducali, 10 et 18 aprile 1546 (Arch. d'Este).

» Mon frère qui estoit jeune et sans aucune considération, estant bien aise de cette bonne compagnie, la conduisit jusques à Paris, où estoit pour lors la royne qui fut fort aise de la voir, car c'estoit la femme qui avoit le plus d'esprit et disoit des mieux, et estoit une veufve belle et accomplie en tout. Mon frère après avoir demeuré quelques jours avec ma grand mère et ma mère qui estoient lors en sa cour, s'en retonrna voir son père.

» Au bout de quelque temps se dégoustant fort des lettres et ne s'y voyant propre, les quitte tout à plat, et s'en va aux guerres de Piedmont et de Parme où il acquit beaucoup d'honneur, et là pratiqua l'espace de cinq à six mois sans venir à la maison, au bout desquels il vint voir sa mère qui estoit lors à la cour avec la royne de Navarre qui se tenoit lors à Pau, à laquelle il fit révérences ainsi qu'elle tournoit de vespres.

» Elle qui estoit la meilleure princesse du monde, lui fit une fort bonne chère, et le prenant par la main, le pourmena par l'Église environ une heure ou deux luy demandant force nouvelles des guerres du Piedmont et d'Italie, et plusieurs autres particularités auxquelles mon frère répondit si bien qu'elle en fut satisfaite, car il disoit des mieux tant de son esprit que de son corps, et il estoit très beau gentilhomme, et de l'âge de vingt-quatre ans. Enfin après l'avoir entretenu assez de temps, et ainsi que la nature et la complexion de cette honorable princesse estoit de ne dédaigner les belles conversations et entretiens des honnestes gens, de propos en propos, tousjours en se pourmenant, *vint précisément arrester icy mon frère sur la tombe de Mlle de la Roche, qui estoit morte, il y avoit trois mois*, puis le prit par la main et luy dit : « Mon cousin, ne sentez-vous rien mouveoir sous vos pieds ? — Non, madame, répondit-il. — Mais songez y bien, mon cousin, lui répliqua-t-elle. — Mon frère luy respondit : madame, j'y ay bien songé, mais je ne sens rien mouveoir, car je marche sur une pierre ferme. — Or je vous advise, dit alors la royne, sans le tenir plus en suspens, que vous estes sur le corps de la pauvre mademoiselle de la Roche qui est icy dessoubs enterrée, que vous avez tant aimée ; et puisque les âmes ont du sentiment après nostre mort, il ne faut pas doubter que ceste honneste créature morte de frais, ne se soit esmeue aussitost que vous avez esté sur elle ; et si vous ne l'avez senti à cause de l'épaisseur de la tombe, ne faut pas doubter qu'en soi ne se soit esmeue et ressentie. Et d'autant que c'est un pieux office d'avoir souvenance des trespassés, et mesme de ceux que que l'on a aimés, je vous prie luy donner un *Pater noster*, un *ave Maria* et un *de profundis*, et l'arroser d'eau bénite ; et vous acquerrez le nom d'un très fidelle amant et bon chrestien. Je vous lairrai donc pour cela et pars. » Feu mon frère ne faillit à ce qu'elle avait dit, et puis l'alla

trouver, qui luy en fit un peu la guerre, car elle estoit commune en tout bon propos et y avoit bonne grâce.

Etrange récit dont on peut suivre la trace dans les poésies de la Reine de Navarre[1], et où se mêlent, aux mystiques élans, aux romanesques effusions de Marguerite, l'erreur et la vérité sur un épisode de la cour de Ferrare. Le motif de la disgrâce de madame de la Roche nous est bien connu, grâce aux correspondances diplomatiques. Il est difficile d'admettre que les discords religieux y aient joué un rôle. Les lettres du duc de Ferrare font entrevoir des torts de conduite ou de caractère, bien plus que des écarts d'opinion ; mais ces torts ne sont pas de ceux qu'enregistre Brantôme : « *Elle*, dit-il, *qui craignoit qu'il ne luy mésadvint parce qu'elle sentoit fort de Luther qui voguoit pour lors, pria mon frère de l'emmener avec luy en France, à la cour de la Royne Marguerite à qui elle avoit esté.* »

L'aimable princesse, qui se sentit toujours des trésors d'indulgence pour la brebis rentrant au bercail, l'accueillit à bras ouverts. Ce ne fut pas cependant au retour, mais au départ qu'elle renouvela généreusement sa garde robe, comme l'attestent les comptes de Jéhan Frotté :

Mlle de la Roche. — Huit aulnes de velours noir pour robe, à huit livres l'aulne. Item, huit aulnes de satin noir également pour robe, à quatre livres dix sols l'aulne. Plus un manteau fourré d'agneaux blancs et pavé de chats d'Espagne.

Avec 30 livres pour avoir un mulet[2].

La pauvre disgraciée de Ferrare, portant au cœur une blessure secrète, ne revint à Pau que pour y mourir.

JULES BONNET.

1. *Marguerites* de la *Marguerite*. Les quatre dames et les quatre gentilhommes (Edition de Tournes, p. 96).

2. Mandement du huitième jour de février (1544-1545) daté de Montargis, et cité par M. de La Ferrière dans son intéressant ouvrage : *Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier* (in-12, p. 112). Les Comptes de la duchesse de Ferrare, si précieux à consulter, sont malheureusement perdus pour 1545.

DOCUMENTS

DEUX LETTRES INÉDITES DE DU PLESSIS-MORNAY

1604-1619[1].

Nous sommes heureux de faire connaître deux lettres inédites de Du-Plessis-Mornay, que Voltaire considère avec raison « comme le plus vertueux et le plus grand homme du parti protestant. »

La première, de 1604, se rapporte à son célèbre traité *de l'Eucharistie*[2], dont la première édition parut en juillet 1598, et qui provoqua, chez les catholiques romains, de si violentes colères. L'auteur y démontrait avec une surabondance de preuves que le sacrifice de la messe n'est fondé ni sur l'Écriture ni sur la pratique des apôtres, et que c'est une invention des théologiens du VIe siècle, aussi contraire au christianisme primitif que les cérémonies dont on l'accompagne, toutes nouvelles ou superstitieuses, comme l'eau bénite et l'encens, qui ont été empruntés au rite du paganisme. Malheureusement, parmi les quatre mille cinq cents témoignages des Pères qu'il invoquait, il s'en trouva quelques-uns qui n'étaient pas parfaitement exacts. Avant d'accepter le défi que lui porta à cet égard Duperron, évêque d'Evreux, il aurait dû vérifier par lui-même, ou par des amis sûrs et compétents, cette multitude innombrable de citations. Il eut tort de ne pas le faire. Et dans la fameuse conférence de Fontainebleau, du 4 mai 1600, où le Béarnais « fit merveilles » contre un vieux serviteur qui lui avait tout sacrifié, Mornay subit un léger échec, qui n'infirmait en rien sa thèse principale, mais qui fit donner à son adversaire le chapeau de cardinal et qui provoqua chez Henri IV une satisfaction indécente.

1. Les lecteurs du *Bulletin* sauront gré à M. le pasteur Dardier de leur avoir réservé pour cadeau de nouvel an les deux lettres ci-dessus, dont la seconde est une vraie perle dans le trésor inédit de Mornay (*Réd.*).

2. Nous avons sous les yeux une édition qui n'est pas indiquée dans la *France protestante*, t. VII, 539; c'est une édition in-8° de 1599, Genève, Jacques Chouët. Les trois premiers livres ont la même pagination, et il y a 944 pages; le quatrième livre et dernier a 240 pages.

Mornay s'occupa dès lors de la révision de son livre. Le synode national de Gergeau demanda à la Compagnie de Genève (23 mai 1601) de vérifier les citations des Pères, « puisque, est-il dit, on attaque le traité de l'Eucharistie, principalement par cet endroit, afin que l'ouvrage se trouvant et en sens, et en tesmoignages bien certains, soit publié à la confusion du mensonge et à la gloire de Dieu. » Cette lettre officielle, qui se trouve à la Bibliothèque publique de Genève, carton 197aa5 est signée : « G. Pacard, modérateur dudit synode, De Beaulieu, adjoint, Chamier, Josias, Mercier, secrétaires. »

La Compagnie répond (12 décembre 1601), à Du Plessis-Mornay, par la plume de Théodore de Bèze, qu'elle a chargé quelques uns de ses membres de conférer les allégations avec les auteurs qu'ils pourront avoir, « et comme jusques à maintenant, il a plu au Seigneur de vous encourager et fortifier en une œuvre si saincte, qu'il luy plaise de vous redoubler les forces, afin qu'ayant à combattre contre tant de géants, qui blasphèment aujourd'hui le nom de Jésus Christ, vous soyez un de ceux qui leur jette la pierre au front, qui les face tresbucher; afin que Satan et ses instruments, estant confus, nous puissions voir quelque plus grand avancement de la gloire de Dieu. »

Quand parut la seconde édition, revue et corrigée, Mornay en envoya, comme remerciement, six exemplaires « à Messieurs les pasteurs et professeurs en l'église et Université de Genesve, avec la lettre suivante :

« Messieurs, vous avez tant prins de peine à mon occasion que je m'en sentiray tousjours obligé pour vous rendre service. Enfin nous avons veu le bout de la seconde édition de mon livre de la Ste Eucharistie duquel l'imprimeur vous présentera six exemplaires de ma part, lesquelz je vous supplie d'avoir aggreable. Je ne doubte pas que cela n'excite encore nouvelles vaspeurs contre moy, mais il en fault attendre ce qu'il plairra à Dieu. Nous sommes fort ayses d'entendre icy que vous soyez en paix, neantmoins nous sommes en doubte quelle ne soit pas sans embuches. Je salue, messieurs, humblement vos bonnes graces, et prie Dieu vous avoir en sa Ste gardes

De Saumur, ce 25e avril 1604.

Votre humble et très affectionné à vous faire service.

Du Plessis. »

La seconde lettre est de 1619, quatre ans avant sa mort (11 no-

vembre 1623). Elle se trouve dans le carton 197aa7. Deux de ses petits fils, Saint-Germain et Sainte-Hermine, voyagent en Europe pour achever leur instruction, avec Daillé pour précepteur ; ils vont passer à Genève, et il les recommande en ces termes aux pasteurs et professeurs de cette cité :

« Messieurs, ceux qui vous présentent celle-ci sont deux de mes petis-filz nourris et eslevez auprès de moi, lesquelz j'envoie maintenant sous la conduite d'un Gouverneur pour voir un peu le monde, tandis que Dieu me réserve encor quelques amis, et moi ici bas, pour leur faire service. J'ai désiré, premier qu'ilz passassent plus outre, qu'ilz vissent cette célèbre Eglise à laquelle nous devons tant, pour y recevoir des préservatifs contre les corruptions qu'ilz auront à rencontrer, j'entens vos bonnes exhortations, messieurs, qui les incitent à piété et vertu, et vos sainctes benedictions qui les garantissent du contraire, à ce qu'ilz se puissent rendre capables de servir un jour à Dieu, au Roi, et à leur patrie, à vostre Eglise particulièrement s'il se présentoit occasion que vous en eussiez besoin. Je vous supplie donq de les leur vouloir departir liberalement, et cependant m'emploier librement comme vostre serviteur qui me tiendroi honoré en cet aage de vous consacrer mes derniers eslans. Celui auquel j'en ai commis la conduite est doué de bonnes qualitéz que vous reconnoistrez aisement en lui, qui me font aussi le vous recommander.

Et sur ce,

Messieurs, je salüe très humblement voz bonnes graces et prie Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde.

De Saumur, ce 25 aoust 1619.

Vostre plus humble et affectionné frère et serviteur

Du Plessis. »

(La salutation finale et la signature sont autographes).

Quel style! Quelle noblesse! Quelle élévation de sentiment! Et aussi quel juste hommage rendu, et par un tel homme, à cette cité de Calvin qui fut, depuis l'origine de la Réforme, et sera si longtemps encore, le guide éclairé, l'ami généreux, le refuge toujours ouvert des protestants de France!

Charles Dardier.

LISTE DE SUSPECTS DANS LES CÉVENNES

SANS DATE : APRÈS 1690

Personnes qu'il serait nécessaire d'éloigner, et dont l'éloignement contribuerait beaucoup au repos public et au bien de la religion.

Vigan.

La nommée Peyronnette femme d'un tailleur et la nommée Pajole veuve de Desmontz.

Ces deux femmes ont toujours fréquenté toutes les assemblées, reçu tous les coureurs dans leurs maisons, Vivens, La Jeunesse et les autres, et continuent de faire tout le mal qu'elles peuvent, estant en considération parmi le peuple, et même parmi les plus notables habitants.

Les enfermer et plus loin que Sommières, si possible.

Aumessas.

La Dlle du Soleil veufve du ministre de Breou [1], mère d'un autre ministre [2], et d'un médecin qui sont hors du royaume, fait tout le mal possible à Aumessas et à Molières, allant de l'un à l'autre continuellement.

Valrogues.

Les deux sœurs de Vivens, l'une femme de Salomon Méjanel, et l'autre du greffier, incorrigibles et très déclarées contre la religion, et plus méchantes que jamais depuis leur retour.

1. Soleil (Jehan), décédé pasteur à Bréau, paroisse d'Aulas, diocèse d'Alais, le 8 juillet 1664, avait desservi successivement l'église d'Aumessas (1615-1618) de 1626-1628), ensuite celle de Molières près le Vigan (1645-1649), et enfin celle de Bréau (1650-1664).

2. Soleil (Jehan) fils, succéda à son père dans l'église de Bréau (1664-1671), Nous ignorons ce qui l'obligea à quitter Bréau, ou il fut remplacé par Guichard (Lévy) fils, qui y resta jusqu'à sa mort (1671-1681).

Les éloigner et les séparer.

Le nommé Jean Liron, dit Laperle, agé de quarante-cinq ans, débiteur de nouvelles, séditieux et fainéant.

Jean Airal cardeur, lui et deux grands garçons, séditieux, presque toujours fainéants et vagabonds.

St-Jean de Gardonenques.

La Dlle Boudone, veufve du sieur Saliens, demeurant à Saliens hameau de St-Jean, et la dlle Souvairane, veufve de Jean Mazel, et mère d'Olivier qui fut pendu à Montpellier [1]. L'une et l'autre ne peurent être plus pernicieuses de toutes manières pour la religion.

La Salle.

La femme du Sr Bastide, marchand.

La demoiselle de Vignols, tante du Sr de Vignols consul. Les éloigner et les séparer.

Il y est venu du Vigan les demoiselles de la Roque, qui ne peuvent estre plus désespérées pour la religion — leur défendre d'y demeurer.

Anduze.

La Dlle Pellet femme du Sr Pellet marchand, c'est chez elle que tout le reste s'assemble; elle a toujours été déclarée contre la religion.

Le nommé Dumas bourgeois séditieux, il est mal dans ses affaires et est très entreprenant.

Baltazar Jean, chirurgien, grand débiteur de nouvelles, séditieux; c'est un garçon bon à enroler.

Le Sr Charles Brunet autrefois capitaine fit, il y a quelque temps, une recrue sous prétexte de l'envoyer au Sr de St Sébastien neveu de M. Dugnas, et l'envoya par son fils au feu Sr de la Bastide, lieulenant colonel du régiment de Ruvigny dans les troupes du Prince d'Orange.

1. Le 11 février 1690. Douen. *Les premiers pasteurs du désert*, t. II, p. 399.

St-Hippolite.

La femme d'Isaac Durand, marchand, oncle du S[t] Durand dit la Cornette, revenue de Genève, quéteuse et prédicante.

La d[lle] Mallet femme du ministre Mallet, la même chose. Elle a une fille qui fait très bien et qu'elle veut inutilement *pervertir*, etc.

Un feuillet joint au précédent nous apprend le sort des personnes ci-dessus signalées :

Vigan.

Peironnette femme d'un tailleur, en prison à Sommières.
Pajole veuve Desmontz, en prison à Sommières.

Aumessas.

La D[lle] du Soleil, à Narbonne.

Valerangues.

Vivens, femme de Salomon Méjanel, à Beaucaire.
Vivens, femme du greffier, à St Pons.
Jean Liron, à Alby.

St-Jean.

La D[lle] Boudonne, à Carcassonne.
La D[lle] Souveiranne, à Limoux.

La Salle.

La femme du S[r] Bastide, à Villeneuve.
La D[lle] de Vignoles, à Lavaur.

Anduze.

La D[lle] Pellet, à Mirepoix.
Dumas bourgeois, à Quillan.

St-Hippolite.

La femme du S[r] Durand, au Puy.
La D[lle] Mallet, à Montmel.

(Archives de l'Hérault, c. 185. Copie de M. Ferd. Teissier).

TREIZE LETTRES DU MARQUIS DE RUVIGNY

1695

Il n'est pas nécessaire que j'écrive ici la biographie de cet illustre victime des persécutions religieuses du dix-septième siècle. Je me bornerai à rappeler aux lecteurs de notre *Bulletin* que Henri de Ruvigny, né en 1647, député de la noblesse protestante, dut se réfugier en Angleterre lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, et qu'ayant embrassé la profession militaire, il fut naturalisé anglais et créé comte de Gallway. Les treize lettres imprimées ici n'ont jamais encore paru; elles sont autographes, et font partie des magnifiques collections du *British Museum* (fonds addit. 19,771); le correspondant de Ruvigny est M. William Blathwayt, secrétaire d'état. Ces lettres sont étrangères aux événements religieux du temps; mais on y trouvera des particularités intéressantes sur la guerre de la succession qui eut pour théâtre le Piémont, les Pays-Bas la mer, l'Espagne, et fut close par la paix de Riswick (1697) laquelle reconnut Guillaume d'Orange. Ainsi que Schomberg et d'autres réfugiés, Ruvigny avait mis son épée au service du nouveau roi d'Angleterre. Il commandait les troupes anglaises en Piémont et était ambassadeur près du duc de Savoie, Victor Amédée II.

GUSTAVE MASSON.

I

A Turin, le $\frac{22 \text{ janvier}}{7 \text{ février}}$ 1695.

Monsieur,

Dieu veuille consoler le Roy[1], le benir en toutes choses, faire reussir tous ses desseins, toute l'Angleterre vient de faire une perte irréparable; tout bon Anglois doit la ressentir bien vivement; nostre bonne et grande Reine est généralement regrettée de tous ceux qui ne conoissoient que sa reputation, et qui n'avoient jamais receu de biens de sa majesté. Que doivent faire ceus qui conoissoient par

1. La reine Marie, fille de Jacques II, était morte le 7 janvier 1695, laissant d'inconsolables regrets à son époux et au royaume d'Angleterre.

expérience toutes ses grandes et admirables vertus, et qui avoient ressenti les effets de sa bonté extrordinaire?

Je vous prie, monsieur, de me faire sçavoir quel deuil est ordoné aux troupes. En attendant d'en estre esclairci, j'ai ordoné que les officiers eussent les manches doublées de noir, et qu'on mit du creppe aus drapeaux.

Je vous envoye la responce injuste de l'intendant de Marseille sur le courrier du Roy. Je vois par l'exemple de M. de Belcastel et du jeune de Coches pris à Brest, que les François veulent profiter du peu de prisoniers que nous avons. Ils font bien du bruit des Hollandois qu'on a pris sur mer. Je ne sçais pas bien cette affaire; mais à l'esgard des prisoniers qu'ils ont je ne vous diray rien. De M. de Belcastel son merite vous est assés conu. Mais le jeune de Coches, capitaine d'infanterie dans les troupes angloises, est un très joli garçon. Son père est aussy bon et honeste gentilhomme que j'aye jamais conu, et le capitaine dont il est question, fait assés conoitre son merite par la fermeté avec laquelle il soutient toutes les injustices et les persécutions qu'on luy fait, tesmoignant dans cette occasion qu'il ayme Dieu, sa religion et le Roy pour le service duquel il a une fermeté inesbranlable et qui merite la protection de sa Majesté. Je crois mesme qu'il est très important d'empecher ces violences françoises. Je vous prie d'accorder vostre protection à ce jeune gentilhomme, je manderay à son père de vous aller rendre ses devoirs. Je suis de tout mon cœur

Monsieur,

Votre tres humble serviteur

GALLWAY.

II

Au camp devant Casal, le $\frac{2}{12}$ juillet 95.

Monsieur,

Je n'ay point envoyé de courrier au Roy pour luy apprendre la redition de Casal,[1] parce que S. A. R.[2] s'en est voulu charger, et a

1. Le 11 juillet.
2. Le duc de Savoie, Victor Amédée II.

enfin remis son paquet à celuy que M. le M. de Leganès[1] envoye à M. l'Électeur[2]. Nous avons este surpris d'entendre batre la chamade, n'estant encore qu'au pied du glassis; nous somes ocupés à la demolition. Je crois que dans peu de jours nous laisserons ce zoin aux païsans, et irons joindre l'armée en piedmont. Nous trouvons dans ceste place cent cinquante pièces de canon et seize mortiers ; je ne crois pas que nous perdions cent soldats tués, et il n'y eu pas plus de quatre cents blessés; jamais une sy grande conqueste n'a sy peu coutté, nostre cousin capitaine Poney est arrivé le jour de la reddition de la place. Nous n'avons pas peu le mettre en pratique. Nous avons grand besoin de gens capables pour l'artillerie; mais je vous avoue que je crains que sa science n'ait pas beaucoup de pratique ayant toujours commandé l'artillerie du Roy Charles et du Roy Jaques, mais sans guerre. Je l'ay présenté aujourd'huy à S. A. R. qui est bien disposée à luy faire plaisir, et elle le fera examiner. Il y a encore un autre malheur, c'est qu'il ne sçait ny allemand ny italien, et peu de françois, et persone ne sçait l'anglois icy. Cependant je ne négligeray rien pour le bien servir, et s'il est capable dans l'artillerie, il trouvera bien son poste icy. Conservés moi l'honneur de vostre amitié je suis avec estime et passion

Vostre tres humble et obeissant serviteur

GALLWAY.

III

Au camp devant Casal, le $\frac{7}{17}$ juillet 95.

Monsieur

J'ay receu hyer vostre lettre du 1 de ce mois par laquelle vous me faites sçavoir que le Roy va assiéger Namur[3]. Dieu bénisse S. M. dans une sy grande entreprise. Je voudrois que Goulor et trois sous ingénieurs que j'ay icy fussent auprès d'elle. Je n'ose les luy

1. Le marquis de Leganès, célèbre général Espagnol, avait forcé le comte d'Harcourt à lever le siège de Lérida.

2. Frédéric-Auguste I, électeur de Saxe.

3. La ville de Namur fut prise le 4 août, son château le 2 septembre.

envoyer; premièrement ils arriveroient bien tard; après cela j'apréhenderois de mettre le désordre parmi les ingénieurs que le Roy aura choisi; et aparament s'il avait voulu s'en servir, il m'auroit défendu de le faire venir icy. Je vous suplie plus que jamais de me faire escrire exactement et surtout l'estat de la santé du Roy.

Nous travaillons diligeament à la démolition de Casal et j'espere que nous en viendrons à bout plus aisément que ne croyons d'abord.

Le prince Charles de Brandebourg[1] est assés mal après le beau mariage qu'il a fait. Je crois que le chagrin de ne pouvoir passer sa vie auprès de sa dame l'a mis dans l'estat ou il est.

Conservés moy monsieur l'honneur de vostre amitié. Je suis avec estime et passion

Votre etc... Gallway.

IV

P. S. Je vous envoyai, vendredi $\frac{5}{15}$ de ce mois, un paquet pour le Roy, sans me doner l'honneur de vous escrire. J'estois extremement pressé; c'estoit les duplicatas des deus lettres que j'avois envoyé par le courrier que M. le M. de Leganès à envoyé à M. l'Electeur, parce que je crois que l'ordinaire ira plus vite que luy.

V

Au camp près de Casal, le $\frac{10}{20}$ juillet 95.

Monsieur,

J'attens toujours les ordres du Roy sur le régiment de Miremont. Sy S. M. le veut laisser à M. le M. de Miremont, il seroit bon que je le sçeusse afin que je prene mes mesures et remplisse les places vacantes que je n'ai pas rempli, afin d'en consulter celuy qui aura le regiment, sy le Roy le donne, ce que je feray avec le lieutenant colonel, sy le roy veut que les choses demeurent comme elles sont.

1. Frère de l'électeur Frédéric III, qui devint roi de Prusse en 1701, sous le nom de Frédéric I.

Je me suis doné l'honneur d'escrire au Roy sur la flotte; sy elle passe en Angleterre, les Francois rassembleront tous leurs vaisseaus separés dans les deux mers et se trouveront incontestablement maistres de la Méditérranée ; nous perdrons nostre comerce au levant, nostre crédit en Italie, et l'espérance de pouvoir rien entreprendre sur leur costes. L'Espagne sera dans le mesme danger que l'année passée, car les François estant délivrés des apréhensions que nostre flotte leur cause emploiront en Catalogne toutes les forces qu'ils tiennent à present sur leur costes, et estant les maitres de la mer y conduiront aisement leur infanterie et les vivres nécessaires.

L'entreprise du siège de Namur occupe à présent tout le monde, et je ne crois pas qu'on prene garde que nous avons pris Casal. Dieu conserve le Roy et bénisse tous ses desseins. Je ne me donneray pas l'honeur de luy escrire aujourd'huy, n'ayant rien à luy faire sçavoir que la continuation de la démolition de ceste place. Conservés moy vostre amitié; personne ne peut-être plus que moy Monsieur, Votre, etc.

P. S. M. le prince Charles de Brandebourg qui est malade depuis quinze jours, estoit hyer à la dernière extrémité; je n'en ay pas encore de nouvelles aujourd'huy. Le mauvais ordre qui est icy parmi les courriers fait que vous ne recevés mes lettres que quatre jours plus tard, parce que celuy qui les doit porter d'icy à Turin n'y arrive qu'après la poste partie. Ainsy elles ne partent que quatre jours après par l'autre ordinaire ; je n'y peus remédier qu'en envoyant deux courriers par semaine à Turin. Je ne m'en suis apercu que depuis peu de jours et j'espère qne cecy finira bientost. Cela m'empechera d'en faire la despence.

VI

Au camp près de Casal, le $\frac{13}{25}$ juillet 95.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous escrire par trois gentilshommes de la maison de S. A. R. qui auront l'honneur de vous rendre ceste lettre, qui vont pour voir le siège de Namur, par les ordres de leur

maistre; portés aussy par leur courage et par l'envie d'aprendre. Ils vous rendront conte de l'estat des affaires dans ce païs cy. M. le prince Charles de Brandebourg est mort depuis deus heures. C'estoit un prince de courage et de mérite que l'amour avoit perdu; ceste avanture l'avoit jetté dans une extrême mélancolie qui n'a pas peu contribué à sa mort. Je vous prie de rendre vos bons services à ces messieurs, et d'avoir la bonté de les présenter au roy. Je suis de tout mon cœur monsieur, etc.

VII

Au camp près de Casal, le $\frac{19}{29}$ juillet 1695.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'escrire du $\frac{2}{12}$ de ce mois, avec la recommandation de M. de Miremont. Si vous jugès à propos que les offices de S. M. soyent efficaces en faveur de Mrs Camp et Lullin, il faudroit en parler ou en escrire à M. de La Tour, car je m'y suis employé si vivement que S. A. R sera persuadée que je me suis attiré l'ordre que vous m'avès envoyé. Ces deus banquiers sont entrés dans les fermes de ce prince, et comme la ferme s'est trouvée bonne et que les gens du païs ont été envieux de leur fortune, on leur a cherché beaucoup de chicanes et fort injustement. Je puis dire que je leur ay rendu de bons services; je continueray toujours. Je me serviray du nom du Roy, s'il est nécessaire ; mais je tacherai à l'éviter, n'estant que très naturel que le Roy prene la protection des fermiers de S. A. R. enfin je les servirai bien.

M. Poney arriva icy justement la veille de la rédition de Casal, de manière que la chamade estoit battue lorsque je le vis. Je luy crois beaucoup de capacité dans les feux d'artifice et l'usage de l'artillerie, et cela nous sera plus nécessaire qu'un ingénieur, car nostre artillerie n'est pas sur un bon pied, et nous avons à présent des ingénieurs capables. Je suis faché qu'il ne soit pas arrivé assés tost icy pour y faire conoistre sa capacité. Le plus grand malheur est la langue, car il ne sçait que l'anglois, que persone ne sçait dans ce

païs cy que Lamerson. Cependant je l'ay mis sur l'estat des ingénieurs où il aura deux cent livres, monoye de piedmont, par mois, et estant arrivé le 8 juillet, il sera payé du premier, dont il n'est pas content, voulant estre payé du jour qu'on luy a proposé de venir icy. S. A. R. a conté que le roy payeroit le voyage de tous ces gens là, comme S. M. a fait, et qu'il seroit chargé de leur paye du jour qu'ils entreroient à son service, et de leur retour lorsqu'il jugeroit à propos de les renvoyer. Il n'est pas content de la paye non plus, mais j'ay eu bien de la peine à la porter si haut. Elle paroît excessive; dans ce païs cy elle est assés bonne.

J'ay fait avoir cent livres par mois au fils de M. de Bourdieu, et je luy donneray une comission de lieutenant dans les troupes du Roy.

Je ne vous sçaurais trop recommander Petit et Cadoule; ils méritent nostre protection et sy on en a soin et qu'ils continuent, ils sont capables de rendre un jour de grands services. Je vous suplie que leur absence ne leur fasse pas de tort.

Je vous suplie aussy de vous souvenir des deux persones que j'ay pris la liberté de vous recommander pour les pensions d'Irlande, et surtout M. de la Largere. Les services que vous leurs rendrés me feront plus de plaisir que sy c'estoit pour moy-mesme.

Je suis fort en peine des nouvelles de Flandres; les françois disent que M. le maréchal de Villeroy a battu l'arrière garde de M. le prince de Vaudemont et pris tout son bagage après l'avoir suivi pendant deus journées, et pris six cents hommes qu'il avait abandonnés dans deus chasteaux[1]. Outre le mal que ce seroit pour les affaires générales, ce seroit un mal particulier pour nous, car ils asseurent aussy que nous y avons perdu trois mille hommes, et ce seroient aparament tous sujets du Roy.

J'attens aussy avec impatience de vos nouvelles pour sçavoir ce que c'estoit que cette attaque chaude dont vous me parlés à la fin de vostre lettre, dans le P. S. du 12, et quel succès aura eu cette affaire. Nous avons le malheur de sçavoir les nouvelles des françois quatre jours avant les nostres, et ainsy nous somes toujours en allarmes. Dieu conserve la personne sacrée de S. M. et bénisse

1. Le maréchal de Villeray, inhabile successeur du maréchal de Luxembourg, qui avait remporté sur la coalition les victoires de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinden, ne fit que des fautes, et ne sut pas empêcher la prise de Namur. Voir la lettre suivante.

tous ses desseins, et luy donne un bon succès dans l'entreprise de Namur. Je vous demande la continuation de vostre amitié et je suis,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

P. S. Notre démolition s'avance. Une partie du chasteau a sauté depuis deux jours et ses demi lunes sont aussy posées. Je crois que dans peu de jours les françois ouvriront la citadelle ; j'espère que cela sera fini le quinsiesme d'aoust. Je demeureray icy avec cinq mille hommes jusques à l'entière execution de la capitulation et jusqu'à ce que la garnison sorte.

(*La fin au prochain n°.*)

MÉLANGES

A PROPOS DE LA SÉRIE TT

DES ARCHIVES NATIONALES

La nécessité d'appuyer toute étude historique digne de ce nom, sur des preuves dont les archives doivent fournir le plus grand nombre, impose des travaux préliminaires dont il est aisé d'énumérer les difficultés. Ce n'est pas sans peine, en effet, qu'on arrive à ses fins, dès qu'on veut approfondir un sujet de quelque importance. Car démêler au milieu des richesses accumulées dans nos grands dépôts, ce qui est en rapport avec les études dont on se préoccupe, de ce qui ne les concerne pas, ne pas se lancer sur une fausse voie, sont des difficultés dont tout travailleur peut dire qu'elles sont souvent aussi nombreuses que pénibles. Sans doute, l'existence d'inventaires habilement établis épargne l'ennui de longues et fastidieuses recherches, mais combien rares sont

ces moyens d'investigation. Pour ce qui regarde les documents protestants, par exemple, et en particulier pour une série célèbre, la série TT des Archives nationales, l'inventaire imprimé mis à la disposition du public est plus que sommaire, et ne donne aucune idée des richesses de cette collection.

Si on sait que cette série renferme environ 465 cartons, et que souvent tel de ces cartons contient plus d'une centaine de pièces, on pensera comme nous que ces documents uniques doivent être signalés aux travailleurs toujours plus nombreux, qui se préoccupent de notre histoire protestante.

La série TT se compose de documents intéressant l'histoire protestante de la fin du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle tout entier. Lorsque Louis XIV nomma les commissaires chargés de connaître des infractions commises à l'Édit de Nantes, dans de nombreuses circonstances, il y eut partage et les parties furent renvoyées devant le conseil du roi. Les dossiers de ces affaires ont formé, à notre avis, le premier fonds de la série TT et non le moins intéressant, car pour se défendre, les réformés produisirent des preuves authentiques, telles que registres de baptêmes, extraits d'actes consistoriaux, procès-verbaux de synodes, etc.

D'un autre côté, aux approches de la Révocation comme pendant le temps des Dragonnades, la question protestante ayant pris une importance considérable, le fonds s'enrichit d'un très grand nombre de mémoires et pièces provenant des persécuteurs et des persécutés.

Plus tard il se complèta par l'adjonction des pièces provenant de la Régie des religionnaires fugitifs dont l'existence se maintint jusqu'en 1790.

Plus j'avance dans l'examen de cette collection, plus je me persuade de la nécessité d'en faire connaître les trésors, car il ne me paraît pas possible de donner une étude de quelque valeur sur le protestantisme français, sans y avoir largement puisé. M. E. Hugues avait parfaitement compris l'importance de ce dépôt, lorsqu'il fit paraître, ici-même, un inventaire sommaire de quelques cartons [1].

Mais la publication d'un inventaire devrait, dans ma pensée, prendre un caractère documentaire, devenir non seulement une source d'indications, mais bien rester une source historique. Il ne s'agit pas ici de parler de la longueur, de l'étendue, des difficultés de ce travail, mais de son importance; à cet égard, il n'y a guère d'hésitation, car si plusieurs années sont nécessaires pour le mener à bonne fin, du moins ce qui aura été commencé par l'un pourra être terminé par l'autre : *uno avulso non deficit alter*. Il ne s'agit en effet que de déterminer

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 356, 412, 50.

une méthode pour la classification des documents et de lui rester fidèle.

C'est ce que j'ai essayé de faire pour un des cartons de la série TT, celui qui porte le n° 270. On verra que tout d'abord, les dossiers relatifs à chaque église ont été disposés de manière que si les églises sont classées par ordre alphabétique, les documents qui les concernent sont rangés par ordre chronologique, chaque fois que ces documents sont en nombre.

Pour faciliter les recherches, tous les noms de personnes sont en italique, et ceux de lieux en petite capitale.

Plus les classifications sont simples, plus elles peuvent rendre de services, c'est ce principe qui m'a guidé.

La question de publication sera décidée plus tard; il ne s'agit en ce moment que d'une question de méthode sur laquelle nous demandons les avis et les conseils des amis des études historiques.

FRANK PUAUX.

ARCHIVES NATIONALES

SÉRIE T. T.

(Carton n° 270).

I. **AGDE.** — État des biens des villes et communautés du diocèse.

État des biens et effets des Consistoires du diocèse; long mémoire, donnant les détails les plus précis sur les ressources des consistoires de MONTAGNAC, FLORENSAC, TALMAGNE.

État des biens des fugitifs du diocèse d'Agde.

Nouirigat, Pierre, de MONTAGNAC : 3,850 l.; *Pierre Laroze :* 850, *Jacques Pigat :* 4,000 liv. — *Cassagnard Antoine, Reversat Jacques :* 878; *Gilibert Louis :* 1598 liv., *Gilibert François et David*, père et fils, *Devabé Jeanne*, femme de *David :* 7034 liv. *Coulet Jean :* 550 liv., *Soullier Marie, Chabert Louis, Froment Marie, Roux Pierre* : 5,637. — *Vernhes Israël et Simon* frères : 160; *Droulhon* Joachim : 1830; *Foulquier Jean :* 300 liv.; *Fabre Catherine; Clapies Mathelin :* 6,320 liv. — *Cabrol Isaac et Jaques*, père et fils : 8,550 liv. — *Nicolas Paul; Laynadier Da-*

niel; Alcoyne Philippe, chirurgien : 1,000 liv. *Clapies Gabriel; Raynard Jean :* 300 liv.; *Ruan Barthelemy*, cordonnier; *Leynadier David; Bec Jacques*, boulanger; *Clapies* (*François de*) et *Coulombe de Gilibert* sa femme; *Alezieu Laurens*. Tous ces fugitifs étaient de Montagnac, etc.

Un dossier est consacré à chacun d'eux, où se trouvent les oppositions faites par divers sur leurs biens, dont la valeur est déterminée par le chiffre placé à côté de leurs noms. *Martin David*, menuisier de VILLEVEYRAC : 1845 liv.; *Fizès Jean* de VILLEMAGNE : 3500 liv.; *Etienne Fizès; Ramadière Marie*, veuve de *Daniel Fizès*, et *Jean et Daniel Fizès*, de VILLEMAGNE : 4,000 liv. — *Lacroix Jean* de FLORENSAC : 815 liv. — *Grammont Jacques* : 2,020 liv.; *Vialla, Mas* de PEZENAS, orfèvre.

II. **AGEN.** — Acte de prestation de serment et protestation de fidélité de la part des habitants de la R. P. R. (original).

Mémoire touchant ce qui s'est passé au sinode de TONNEINS 30 octobre 1669 — Opposition de *Villemon* syndic du clergé à la prédication que devait faire *Betoule* ministre de Duras pour l'ouverture du synode à cause de l'ordonnance qui défendait aux ministres de prêcher hors du lieu de leur résidence. — Contestation entre le commissaire de *Saint-Blancart* et *Villemon*. — Information secrète sur l'affaire.

Mémoire de tout ce qui s'est fait au séneschal d'Agen au sujet des procédures faites contre ceux de la R. P. R. et jugement d'icelles pour les contraventions faites aux Édits et Déclarations du Roy aux temples de CLAIRAC, LAFFITE, CASTELMORON, LACÉPÈDE, LAPARADE et MONTFLANQUIN et par les ministres préposés aux consistoires (1683).

Dossier important, contenant les requêtes du syndic du diocèse d'Agen. — Arrêt du conseil, — etc.

Estat de ceux de la R. P. R. et nouveaux convertis de la sénéchaussée, qui ont quitté le Royaume. — Noms, origine, biens possédés, adjudication.

Document très important.

Mémoire touchant les biens des fugitifs de la senéchaussée d'Agen — 75 personnes. Les baux des biens s'élevant à 15,525 — *Philippot Jaques* ministre de Clairac avait laissé deux de ses enfants. Le bail de ses biens s'élevait à 1100 liv. — *Jean Ricotier* a laissé un enfant, *Jean Costebadie* ministre a laissé cinq enfants, etc...

« Mémoire des biens des consistoires du diocèse d'Agen ». AGEN : 5,794, 1.6. — PUIMIROL : 939 — DURAS : 639 — GONTAUD : 630. MONSEMPION : 1486 — PUJOLS : 2,837 — CLAIRAC : 14,000. — TONNEINS : 13,900.

LACÉPÈDE n'avait que 4 anciens catholiques, à la PARADE il n'y a pas un quinzième d'anciens catholiques. — Mémoire intéressant par les détails donnés sur le nombre des habitants et la proportion entre catholiques anciens et nouveaux catholiques.

Estat des biens des Consistoires du diocèse d'Agen et advis de M. l'évêque d'Agen, à quoy, ils peuvent estre appliqués.

Estat des biens appartenans aux Consistoires de la généralité de BORDEAUX, tant en fonds qu'en capital et intérêts des légats, obligations exigibles, non exigibles, ou indécises — volumineux cahier — in fol.

III. **AIGREMONT.** — Diocèse de NIMES. Partage entre les commissaires, MM. de *Bezons* et de *Peyremales* au sujet de l'exercice 5 juin 1664 — Original. signé.

IV. **AIGUEFONDE, AUXILLON, SAINT-ALBY, St PAUL-CAP-DE-JOUX** du diocèse de LAVAUR. — Dans ce dossier se trouve « un Rolle des baptisés en l'église de MAZAMET depuis les troubles de l'année 1562 et continué jusqu'au mois de mars 1563 et commençant à ceux faits par Me *Antoine Rossel* natif de TOLOSE, ministre de la parolle de Dieu esleu à ce au colloque de CASTRES, le 20 fév. 1563 à la nativité de Jésus-Christ — copie collationnée.

Partage AIGUEFONDS 1667 — interdit le 25 juin 1685.

V. **AIRE.** — Biens des consistoires du diocèse — *Geaume*, 1251. « Il y a outre cela un legs de 3,000 l. fait en 1628 par le feu S. *Pérugueau*, vivant président en la chambre de l'Édit de GUIENNE lequel avait fait de semblables legs à cinq autres consistoires deus par le Président *Augeart*, mais le S. *de la Serre de Cautirau* son neveu et héritier demande ces sommes pour faire bastir une chapelle dans sa maison. »

VI. **ALLAIS** (Alais). — Procès-verbal concernant le synode tenu à ALAIS par les Églises des CÉVENNES et du GÉVAUDAN (24 juin 1666 — envoyé par *Peyremale* commissaire royal (Original).

Procès-verbal du même synode, original signé par le modérateur D'*Apeilly*, pasteur de St FLOUR DU POMPIDOU.

Délibération du colloque d'ANDUZE assemblé à ALAIS — 1619.

Extrait du procès-verbal du Synode des CÉVENNES et GÉVAUDAN tenu à ALAIS au mois de juin 1658.

Procès-verbal d'une information faite (28 août 1680) à ALAIS sur le dire de *Saltet*, ancien vallet des consuls d'ANDUZE que les pasteurs voulaient aviser des persécutions dirigées contre les Églises — curieuse affaire : *Saltet* se livra sans le savoir à des catholiques qui le dénoncèrent.

Cahier des actes du synode de la province des CÉVENNES et du GÉVAUDAN, 16 sept. 1682. — Original signé de *Bouton* pasteur d'ALAIS, modérateur. — Procès-verbaux des deux commissaires du Roi, *Henry de Gévaudan* et *Jean Jacques Monteilz*. — Actes des colloques de SAUVE, de S[t] GERMAIN et d'ANDUZE, tenus à ALAIS le 15 sept. 1682 à l'occasion du synode provincial.

VII. **ALBENE** (L') en Dauphiné. — Partage au sujet de l'exercice 1664 (23 oct.) conservé par arrêt du 1[er] sept. 1681.

VIII. **ALBY.** — Etat des biens des fugitifs du diocèse d'— *Bruniquel Gabriel* sieur de *Laistalade*, *Daniel de Pradatis*, ministre, etc.

IX. **ALENÇON.** — Mémoire au sujet des ministres d'ALENÇON, qu'on veut assujettir au logement des gens de guerre 1676 (1 page).

Arrest du conseil d'Estat contre *La Conseillère* ministre d'ALENÇON, 17 juillet 1676 — propositions contre le pape. Exilé à NANTES six mois — (imprimé).

Procès-verbal du Synode tenu à ALENÇON 5 juillet 1678 — envoyé par *Pierre Le Sueur*, écuyer, sieur *de Colleville*. *Sauvage* en fut le modérateur.

« Le sieur *Du Bosc* sera prié de continuer, autant qu'il le pourra et que la nécessité le requerrera, la députation pour les affaires générales ».

Réclamation des réformés en faveur de *Bouvet* leur maître d'école, dont on avait fermé l'établissement; 1682.

Procès-verbal de signification de l'avertissement du clergé de France, au consistoire d'ALENÇON; 4 juillet 1683.

« Nous ne nous sentons pas assez éloquents pour entreprendre l'éloge d'un prince si accomply. C'est un Roy digne de commander à tous les rois de la terre, c'est le plus beau et le plus riche présent que le ciel a jamais fait à nostre France, c'est en terre une image ravissante de la divinité ». Discours du ministre *Sauvage* à l'Intendant.

Procès-verbal de ce qui s'est passé lorsqu'on a désigné un banc pour les catholiques dans le temple, 16 juillet 1683. — *E. Benoit* défendit habilement les intérêts protestants.

Affaire *La Conseillère.* — Dossier important relatif à une accusation portée contre ce ministre, coupable d'avoir « pris pour texte et sujet qu'il fallait pleurer sur soy et sur ses enfants, et qu'en l'estat malheureux de leurs églises il dirait volontiers comme David en ces termes : qui nous donnera les ailes de la colombe pour nous enfuir au-delà des mers, pleurer dans le désert de la solitude? » 10 août 1681. Lettres de M. de *Morangis*, intendant. Instruction, etc...

Dénonciation des ratures faites dans le Journal du Consistoire d'Alençon (1684).

Estat des Personnes faisant profession de la R.P.R. dans la généralité. — L'Eglise était desservie par trois ministres : *Benoist, De Brais, Sauvage.* — Important document de 30 pages in-folio, donnant de nombreux détails sur les familles protestantes de la généralité.

Mémoire du nombre de ceux de la R.P.R. de la généralité, qui ont quitté le royaume depuis deux ans, pour se retirer dans les pays estrangers, du lieu où ils demeuraient; l'élection, leurs qualités, vaccations, leur âge, leurs familles, s'ils sont mariés, s'ils ont des enfants et s'ils les ont menés avec eux. Par M. de *Bouville*, le 20 août 1685, dans les élections d'Alençon, de Falaise, Argentan, Lisieux.

Mémoire concernant les biens des fugitifs de la généralité. D'après ce mémoire les biens d'*E. Benoit* auraient été saisis à cause de quelques ratures dans les Livres du Consistoire ; ses deux filles furent mises dans un couvent.

Mémoire de la généralité pour les nouveaux convertis. — Mémoire sur les mesures à prendre pour assurer l'entière conversion d'Alençon; il suffirait pour cela « d'exiler seulement huit ou dix personnes qui sont parfaitement connues, pour, sous un extérieur trompeur, cacher un venin qu'ils prennent soin de répandre sous main, etc... »

Mémoire des biens des consistoires de la généralité. — (Alençon, 32.000 liv. Gibevuilleprez, une rente de 151, 18. — Croissy, rente, 214. — Mésnil id., 172, 6. Falaise id., 143. — St. Pierre-sur-Dives, id., 251. — Laigle, id., 50 l. Bellesmes et Mongobert, id., 523. Orbec, id., 50.)

Estat des nouveaux-catholiques nourris dans la communauté des nouveau-catholiques à la pension de S. M. et dans le séminaire de 1715 à 1719 (27 pensionnaires).

Estat des filles de la maison des nouvelles catholiques. — 1715 à 1719 (31 pensionnaires). — *Suzanne de Lépinez, Marthe du Souchet, Marguerite du Mesnil, Magdelaine de la Freste.*

X. **ALLANSSON** (Diocèse de **DIE**). — Partage intervenu entre les commissaires au sujet de l'exercice, 14 juin 1664. ALLANSON était un exercice de bref dépendant du seigneur de ce lieu conseiller au parlement d'ORANGE. L'exercice fut interdit par jugement du 31 janvier 1684.

XI. **ALLIERE** (Seigneurerie d') en Touraine et **GIERE** (Diocèse de Touraine). — Partage au sujet de l'exercice, 29 août 1664.

XII. **ANDUZE**. Pièces concernant les contestations entre les habitants de la R. P. R. des villes et vigueries, d'ALAIS, ANDUZE, St. AMBROIX et le VIGAN, et les habitants et consuls des villes de SAUVE et de GANGES. — 18 pièces de 1622 à 1683. — Long et interminable procès.

XIII. **AUBENAS** (diocèse de Viviers). — Mémoire des enfans quy ont esté batisé en l'église réformée d'ALBENAS despuis le décès de feu Mre *Andre Chalas* nore par moy *Bernardin Lafaye*, suivant la charge qui m'en a esté donnée par le Consistoire estant ministre *Monsieur Daniel Chamier*...

Ce registre va du 25 juin 1586 à 1604. Il contient aussi un « Mémoyre de ceux qui ont espousé en l'église réformée d'ALBENAS » — de 1593 à 1595. — Copie collationnée.

XIV. **LORIOL**. diocèse de VALENCE. — Partage au sujet de l'exercice 15 juillet 1664. — Interdit le 4 sept. 1684.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE A EMMERICH

(1686-1806).

Tous les lecteurs du *Bulletin* connaissent la savante étude du président de notre Société d'Histoire, M. Fernand de Schickler sur les *Églises du Refuge*. Ce travail qui rassemble, comme en une gerbe, les épis de cette grande moisson d'Églises françaises, fauchées par la tyrannie de Louis XIV, est un vrai trésor de piété et d'érudition. Mais, ce ne sera pas le moindre mérite de son auteur que d'avoir stimulé les travaux des amis de cette histoire des Réfugiés et d'avoir, par là, été la cause de nouvelles découvertes. Nous sommes heureux, pour notre part, d'en annoncer une : celle des registres d'actes pastoraux de l'Église réformée française d'Emmerich.

Emmerich est une ville de la Prusse rhénane, sur la rive droite du Rhin, tout près de la frontière des Pays-Bas et du diocèse d'Utrecht, dont elle a fait partie jusqu'au XVIe siècle. Reliée par la Ligue hanséatique aux villes d'Arnhem et de Deventer, elle possédait un commerce florisssant, comptait au XVIe siècle 15,000 âmes et était comme prédestinée à servir de ville de refuge. Willibrord, le missionnaire irlandais, qui évangélisa toutes ces contrées depuis le Luxembourg jusqu'à la Frise, passe pour avoir bâti la première église, Saint-Martin (697). Il y eut peut-être, au siècle suivant, une école attachée au canonicat de cette église; mais c'est aux Frères de la Vie commune que revient l'honneur d'y avoir allumé le flambeau des études. Ils y fondèrent, en 1467 et 1514, deux écoles latines, l'une sous l'invocation de Saint-Grégoire, l'autre de Saint-Jérôme. Vers le milieu du XVe siècle, le magistrat y institua en outre un gymnase qui devint prospère et où Henri Bullinger, le continuateur de Zwingle, fit ses études grecques (1516-19).

Emmerich a de tout temps possédé dans ses écoles des maîtres distingués : Alex Hegius, Tilemann, Bredenbach; et dans notre siècle, elle a vu naître M. Frédéric Nippold, l'éminent historien, professeur à l'Université de Berne. C'est à lui que nous devons

l'heureuse trouvaille et voici comment. Sa maison paternelle n'est autre chose que l'ancien presbytère de l'église française d'Emmerich. A l'occasion de la mort de son père, en septembre dernier, il a appris que les registres de cette église existaient encore et s'est empressé de m'en faire part. J'écrivis de suite au Conseil de l'Église réformée allemande, qui voulut bien me prêter l'un de ses précieux Registres, pour le communiquer à la Société d'Histoire du Protestantisme français, et M. le pasteur Vielhaber, recteur de l'école latine, y ajouta des renseignements fort curieux. Ce registre consiste en un volume in-4° sur papier (reliure moderne) qui contient :

I. Le livre des Baptêmes administrés dans l'église française d'Emmerich, depuis l'an 1690 jusqu'à 1806.

II. Le livre des Mariages, depuis l'an 1720 à 1804.

III. Le livre des Mortuaires, depuis 1720 à 1820.

On lit au recto du premier feuillet ces mots : « Il y a un autre livre pour les mariages depuis 1690 jusqu'en 1714 de la main de M. de Péchels. Ce livret de M. de Péchels, ministre, aussi bien qu'un autre, de M. de la Gacherie, son prédécesseur, sont dans un autre livre presque pareil à celui-ci, et ils ont été transcrits par moi, De La Croix, pasteur ». Il ressort de cette note que nous n'avons là qu'un des trois registres de l'église d'Emmerich; M. le pasteur Vielhaber a bien voulu suppléer à cette lacune en transcrivant pour nous les baptêmes et mariages, antérieurs à 1720.

Nous classerons les informations, puisées à ces sources diverses, sous trois chefs : les Pasteurs, les Laïques, le Culte et la Vie ecclésiastique.

I. *Les pasteurs :* C'est le 9 juin 1686, que fut célébré le premier service divin, en français, dans le temple flamand, sous les auspices de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et avec l'autorisation du magistrat d'Emmerich, et du consistoire de l'Église réformée. Il y avait alors une cinquantaine de réfugiés, dont plusieurs étaient arrivés depuis quelques années. On retrouve même des avant-coureurs de ce Refuge, jusqu'en 1650, et nous signalons les noms de Jean Capel (1650), Jean Petit (1652) caporal, André Fontaine (1653) et Jean Claude (1681). Ils s'étaient rattachés à l'église réformée flamande, fondée en 1574 et qui sans doute, comme celle de Wesel, sa voisine, devait son origine au premier Refuge Wallon (1572-96)[1]. Cet André

1. F. de Schickler : Les Églises du Refuge. La classe de Wesel.

Fontaine fut même pasteur de l'église flamande et plus tard appelé à desservir l'église flamande française de Hambourg. On connaît tous les avantages et privilèges que l'électeur de Brandebourg, par l'édit de Potsdam (29 octobre 1685) offrit aux Protestants français qui se fixeraient dans ses états; mais on ne saura jamais assez quel accueil empressé et généreux nos pauvres proscrits reçurent de leurs correligionnaires de ces provinces rhénanes. Les régistres du Consistoire réformé allemand d'Emmerich en offrent de touchants exemples : 19 avril 1686, secours accordé « aux gens français qui ont quitté la France à cause de leur religion » ; 12 octobre : subvention au maître d'école français; 16 avril 1687 : « viaticum », c'est-à-dire secours de route, accordé aux réfugiés français, dans le cas où la Diaconie française n'y suffirait pas.

Dans les cent-vingt années de son existence, l'Église des Réfugiés d'Emmerich a compté huit pasteurs, dont nous allons tâcher de rétablir la succession. Le premier, M. De la Gâcherie (juin 1686 à août 1689) fut « *pris du nombre des Réfugiés* » sur le désir exprimé par Son Altesse Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et agréé par le gouverneur de la régence de Clèves et le magistrat de la ville. C'est lui qui, en décembre 1586, organisa le premier Consistoire, « *lequel n'avait pu être formé plus tôt à cause de la petitesse du troupeau* » ; il se composa de deux anciens, élus à la pluralité des voix, à savoir : Antoine Henry et Élie Cholet, tous deux originaires de la province de Picardie et probablement de Saint-Quentin. Après un ministère de trois années, De la Gâcherie demanda un congé (août 1689) pour aller en Hollande; de là, il s'engagea pour aller prêcher en France sous la croix et, en étant revenu sain et sauf (chose rare!), il se retira à Amsterdam, où il mourut.

Il eut pour successeur Jérôme La Boissonade de Péchels (1690-1714), auquel les frères Haag ont consacré une mention. Issu d'une famille de Montauban, de Péchels avait d'abord exercé le saint ministère à Bruniquel (Tarn-et-Garonne). Ayant quitté la France à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes, il se réfugia à la cour de l'électeur de Brandebourg, qui le nomma aumônier du corps des Grands Mousquetaires. Ce corps avait été formé par l'électeur sur les conseils du maréchal de Schomberg et se divisait en deux compagnies, exclusivement composées de gentilshommes, à l'instar des Mousquetaires à cheval de la garde royale de Louis XIV. Il fut appelé en

1690 à Emmerich, et desservit l'église pendant vingt-quatre ans, avec zèle, montrant une sollicitude particulière pour les militaires du Refuge. Il fut souvent secondé par son collègue Mousson, comme lui aumônier des Grands-Mousquetaires. Entre lui et son successeur, M. de Romieu, se trouve une lacune de trois ans, de 1714 à 1717, que nous n'avons pu combler, avec les documents dont nous disposons. Puissent d'autres chercheurs être plus heureux !

M. de Romieu fut le troisième pasteur de l'église d'Emmerich (1717-19). Nous ne savons pas s'il était parent de Pierre Romieu de Saint-Fortunat (Vivarais) qui abjura; mais il paraît qu'il était déjà âgé en arrivant dans cette ville et qu'il n'y exerça pas longtemps après le mois de mai 1719.

Le recrutement des pasteurs devenait de plus en plus difficile; car après de Romieu, nous constatons dans le régistre un nouvel intervalle : de mai 1719 à juillet 1720, pendant lequel les baptêmes furent administrés par un ministre allemand « *faute de ministre français.* »

Jean Martin, qui succéda à de Romieu, n'y resta guère que quelques mois; de juillet 1720 à mai 1721 ; car il ne fit qu'un mariage et trois baptêmes. Il fut le quatrième pasteur d'Emmerich.

Le cinquième, Roger-David Naudé (1721-24) était né à Berlin en 1674, d'une famille de Messins réfugiés, et parent du mathématicien Gabriel Naudé. Emmerich fut sans doute sa première paroisse, car il y fut appelé à 27 ans; mais, doué d'un vrai talent oratoire, il fut au bout de trois ans appelé à l'église de la Frederikstadt à Berlin. Vingt ans après, nous retrouvons l'ancien pasteur d'Emmerich devenu professeur d'éloquence et principal du collège français de la capitale prussienne, et pasteur à la Kloster-Kirche.

Le pauvre petit troupeau de réfugiés avait dû souffrir de ces changements répétés de pasteur : trois pasteurs en sept ans! Dieu lui accorda en compensation, ce que j'appellerai une dynastie sacerdotale. La famille De la Croix lui donna deux pasteurs; le père : Antoine-Artus (1724-58), et le fils : Jean-André-Rodolphe (1738-96) et ce fut cette continuité dans le ministère qui sauva l'église d'une fin prochaine et lui assura une durée relativement grande pour sa petitesse. Le Consistoire comptait alors quatre anciens : Jean-Henry Clavel, Jean-Jaques Beyer, Pierre-Jacob Chièvres, seigneur de Lavalade, François de Ravalet. Nous ignorons l'origine des De la Croix;

nous savons seulement qu'Antoine-Artus venait de l'église française de Minden (Westphalie), où il avait succédé à J. P. Rossal, en qualité de pasteur. Après un ministère de douze années à Emmerich, il obtint l'éméritat, et céda les fonctions pastorales à son fils Jean-Rodolphe, tout en continuant à l'assister pour divers actes. Tous deux moururent octogénaires, après avoir bien mérité de l'église, par leur fidélité, leur tenue exacte des registres et la bonne administration des intérêts de la paroisse.

Le dernier pasteur fut Louis Bender (1796-1806), nom qui dénote une origine suisse. C'est lui qui écrit mélancoliquement sur la dernière page du régistre des baptêmes : « *La seule catéchumène que j'aie eue durant mon ministère à Emmerich, c'est Constance Henriette Dumont. Elle a été reçue à la communion le* 29 mars 1805. »

II. *Les laïques :* Après avoir évoqué les noms des fidèles serviteurs de Dieu qui consacrèrent leur vie à l'édification du petit troupeau français d'Emmerich, essayons de restituer la physionomie de cette église de réfugiés· Comme nous le disions en tête de cet article, Emmerich était comme prédestiné à servir de ville de refuge, par sa situation sur la grande artère commerciale, Le Rhin ; mais elle était d'ailleurs presque indiquée par les déclarations de l'électeur de Brandebourg. En effet, d'après les instructions qui accompagnaient l'édit de Potsdam, « *les Protestants qui sortiraient de France par le Sédanais et le pays Messin, ou bien par la Bourgogne et les provinces du Midi, étaient invités à venir à Francfort-sur-le-Mein, où le résident prussien les attendait pour leur fournir des subsides et des moyens de transport. De là, ils devaient descendre le Rhin jusqu'à Clèves, pour s'établir dans ce duché et dans le comté de la Marck*[1]. » Or, Emmerich se trouve à 10 kilomètres au sud de Clèves. On va voir, par la répartition des membres de cette église d'après leurs provinces d'origine, que c'est bien là le chemin que suivirent la plupart des réfugiés. Ajoutons, pour être complet, que quelques-uns vinrent aussi par la route opposée, c'est-à-dire par mer, jusqu'à Rotterdam ou Amsterdam, en remontant le Rhin jusqu'à Emmerich même.

Les provinces qui fournirent leur contingent au refuge de cette ville étaient : l'Artois et la Picardie, le Sédanais et le pays Messin,

1. Ch. Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants*, I, p. 128.

le Languedoc, le Dauphiné, la Bourgogne, la Brie, l'Angoumois et le Périgord, la Guyenne, la Normandie. C'étaient, comme on voit, presque toutes celles où dominait le protestantisme; mais la Picardie, le Languedoc et le Dauphiné furent de beaucoup celles qui y contribuèrent le plus. Cela ressort aussi des corps de métier qui étaient le plus largement représentés; à savoir, les fabricants de gaze ou mousseline, qui étaient originaires de Picardie, les fabricants de bas et bonnetterie, les marchands drapiers qui venaient en général du Languedoc et du Dauphiné; cette dernière et la Brie fournirent aussi plusieurs chapeliers. Quant aux militaires, qui étaient fort nombreux et presque tous gentilshommes, ils provenaient de toutes les provinces indistinctement. Signalons, en passant, les noms de Jean-Henry, baron de Gouville, et de sa femme Louise de Beaufort; de Pierre-Jacob de Chièvres, seigneur de la Valade; de Pierre l'Ériges, sieur de la Brouillie; de François de Ravalet, de Jacques de Brueis; de Lambert de Beaulieu.

Mais, ce qui mérite surtout d'être relevé, c'est le fait que l'industrie de la bonnetterie prit bientôt tant d'importance, qu'elle donna l'occasion de fonder à Emmerich une manufacture royale. La direction en fut confiée à David Alary, un tondeur de drap de Nîmes, qui eut pour associé son gendre M. Jacques Le Roux (marchand de Rotterdam). Cet Alary, qui dut se fixer à Emmerich sous le ministère de M. de Romieu (1717-19), paraît avoir été un industriel habile et un vrai patriarche. Il avait épousé à Nîmes, le 27 novembre 1690, Marguerite Sagnier, fille d'un consul de Nîmes[1], dont il avait eu deux filles : Jeanne et Suzanne. Il lui en naquit deux autres à Emmerich : Catherine et Marguerite-Madeleine. Les deux aînées se marièrent sur la terre de refuge et, chose bizarre, devinrent toutes deux veuves au bout de peu d'années et se remarièrent. Suzanne épousa en secondes noces Jean-Jacques Desbordes, « *ci-devant libraire et fils de libraire d'Amsterdam* », dont elle eut six enfants, tous baptisés dans l'église française de cette ville (1727-37). A cette époque, le nom de Desbordes disparaît du Registre, et nous ne serions pas étonnés que Jean-Jacques fût retourné dans la capitale des Pays-Bas prendre la succession de son père. On sait que les Desbordes (d'Amsterdam) furent éditeurs des œuvres de Voltaire

1. Communication de M. Charles Saguier, son arrière petit-neveu.

et que c'est d'une branche de la famille, revenue à Douai et devenue catholique qu'est issue Mme Desbordes-Valmore, l'auteur de tant de charmantes poésies enfantines.

Ce mariage d'un jeune homme d'Amsterdam avec une fille d'Emmerich n'est pas un cas isolé, et nous avons été très frappé, en dépouillant le registre des mariages, des fréquentes unions entre les membres de l'église française d'Emmerich et ceux des églises wallonnes des Pays-Bas.

III. *Le culte et la vie ecclésiastique :* Ce n'est pas seulement avec le dehors que cette église de réfugiés entretenait des rapports actifs, elle avait aussi une vie religieuse intense. Le culte fut d'abord célébré dans le temple de l'église flamande (juin 1686), puis en septembre, dans une chambre basse de l'Hôtel-de-Ville ; enfin, définitivement, dans la salle supérieure de la *Grand'garde*, ou État-major de la place forte. Il y avait deux services par dimanche, l'un à dix heures du matin; l'autre, dite « *Prière du soir* » à six heures, et tous les premiers mercredis du mois, service de prière et de Sainte-Cène. Le sieur Jacob Col, ancien et diacre, avait la garde de la coupe et des plats de la Sainte-Cène. Le premier maître d'école fut François de Bourbonne, *se disant de Paris;* mais à la suite d'accusations graves, il fut excommunié pour quelque temps.

Dès lors, la direction de l'école fut associée aux fonctions de lecteur-chantre. Celles-ci furent régulièrement remplies et nous avons pu reconstituer la série de ces serviteurs si méritants et trop peu appréciés de nos églises. Les voici : Jacques Soblet (de Sedan) (m. 1705) et Guillaume Soblet sans doute son fils (m. 1752); Jean Henry (de Picardie) qui exerça de 1705 à 1729, année de sa mort, et fut enterré par son fils Frédéric-Henri, le premier ministre de l'église flamande de Groll (Pays-Bas); enfin André Dumas, qui fut chantre et maître d'école de 1752 à 1766. Il eut pour successeur Georges-Auguste Bellon (1766-82) et puis nous perdons la trace des autres régents. Il n'en est pas moins remarquable que cette petite église ait maintenu pendant plus d'un siècle la charge de maître d'école. C'est qu'ils tenaient à leur langue, ces pauvres réfugiés, non moins qu'à leur foi, et que toutes les faveurs du roi de Prusse et les bontés de leurs frères réformés flamands ne leur faisaient pas oublier cette belle langue française, cette langue dans

laquelle prêchaient les Claude et les Saurin et où tous chantaient les Psaumes de Marot!

Leur charité n'est pas moins admirable. Le *Bulletin* a déjà publié bien des traits de la générosité de ces proscrits presque dénués de tout; en voici de nouvelles preuves tirées des registres d'Emmerich. Pendant les trois ans et demi de son ministère, M. De la Gâcherie avait reçu et distribué plus de 160 livres pour les pauvres de son église; somme qui représente une valeur cinq ou six fois plus grande de notre temps. Sous le ministère de Jérôme de Péchels, le Consistoire français de Berlin écrivit aux deux Églises flamande et française d'Emmerich pour demander un secours en faveur de cinquante captifs chez les Turcs, probablement des galériens protestants enlevés par les pirates barbaresques. Le Consistoire flamand souscrivit 8 à 10 écus; et le Consistoire français plus de 30 écus qu'il envoya pour cet usage à M. Jurieu à Rotterdam. On voit que la misère des temps et les privations de l'exil n'avaient nullement refroidi la charité de nos pères.

Aujourd'hui, l'église française d'Emmerich a disparu par les mêmes causes que la plupart de celles du refuge; c'est-à-dire par suite de mariages avec les familles indigènes et de la prédominance croissante de la langue du pays. Le dernier membre du petit troupeau, Mme C. H. Van Serrem, baptisée en 1802 par M. Bender, le dernier pasteur français, vit encore chez sa fille Mme la baronne Van Nispen à Heerenberg. Mais cette église a-t-elle disparu sans laisser de traces? Peut-on dire que l'œuvre de ces réfugiés français, de ces victimes du fanatisme et de la tyrannie de Louis XIV, ait été stérile? En aucune façon. L'activité de ces libres chrétiens a été féconde et bénie sous tous les rapports.

Au point de vue de la civilisation, ils ont contribué à doter la Prusse rhénane d'industries nouvelles et qui y sont encore florissantes, telles que fabriques de bonnetterie, de chapeaux, de gaze, etc. Et, dans une autre sphère, ils ont inculqué à leurs hôtes le goût des hautes études et des belles-lettres, témoin l'Académie des sciences et lettres de Berlin, fondée par Frédéric Ier (1700) et illustrée par les travaux des Ancillon, des Basnage et des Naudé. Mais surtout, comme Église, ces réfugiés français ont rendu témoignage à la foi vivante, à l'austère vertu, à l'activité et à la charité infatigables des Huguenots nos ancêtres. Ils ont prouvé, une fois de plus,

au monde, que si le protestantisme n'a pas triomphé en France, ce n'est pas qu'il fût moins croyant, ou moins persévérant qu'en Angleterre ou en Allemagne, mais parce qu'il a été accablé sous la coalition d'un clergé dominateur, d'une royauté vénale, d'une population ignorante.

L'église d'Emmerich nous a laissé une expression admirable de sa foi et de son espérance, c'est le sceau de son Consistoire, qui représente un navire battu par les flots avec cette devise : « *Deo duce secura* ». Cet emblême nous rappelle involontairement un autre navire qui porte cette légende : « *Fluctuat nec mergitur* ». Je ne sache rien qui caractérise mieux l'esprit dont sont animés les deux partis qui se divisent la société actuelle : tous deux agités par le flot des révolutions; tous deux résistant avec énergie aux fluctuations de l'opinion. Seulement, l'un marquant sa confiance dans la force, dans les ressources financières et intellectuelles du pays, l'autre exprimant sa foi dans la vertu sociale du christianisme et dans la protection divine. Ceux-ci défiant les orages de la politique parce qu'ils croient à leur génie, comme les nautoniers de Lutèce à leur bonne étoile. Ceux-là, au contraire, sachant qu'on ne travaille pas en vain quand on obéit à la voix de sa conscience et qu'on sert la cause de Celui qui a dit : « *Les cieux et la terre passeront; mes paroles ne passeront point.* »

BONET-MAURY.

BIBLIOGRAPHIE

ESQUISSES D'HISTOIRE SUISSE

PAR PIERRE VAUCHER

1 vol. in-8° de 196 pages [1].

Sous ce titre, M. Vaucher, professeur d'histoire à l'université de

1. Lausanne, Henri Mignot, éditeur.

Genève, a réuni trois morceaux d'inégale étendue, dont le premier, le plus long des trois, est consacré à la naissance et au développement de la Confédération helvétique débarrassée des légendes qui entourent son berceau. Le second est relatif à Zwingli et à la réformation de Zurich, et apporte peu de lumières nouvelles sur ce sujet tant de fois traité. Le troisième a pour titre : *Calvin et les Genevois*, notes communiquées à la Société générale d'histoire suisse. L'auteur a entrepris de résumer en quelques pages l'opinion que l'on doit se faire, d'après des publications récentes, de Calvin et de son œuvre. Il est assez peu sympathique au réformateur français, et ne s'en défend pas; mais il fait un louable effort d'impartialité, peut-être même un acte de courage dans un certain milieu méritoire, pour rendre justice à l'homme qu'il est de bon goût de dénigrer dans la cité qui lui doit sa grandeur.

« L'histoire religieuse du XVIe siècle, dit-il, se résume tout entière dans les noms de Luther, de Calvin, d'Ignace de Loyola, comme celle du XIIIe se résume dans les noms de saint François d'Assise et de saint Dominique. Pourquoi donc refuserait-on à l'organisateur de la réforme française, la justice que l'on accorde si facilement aux deux héros de la pauvreté chrétienne, et qu'on ne refuse pas même au fondateur de la Société de Jésus? » Ces lignes, qui ne pêchent assurément pas par un enthousiasme excessif, indiquent très bien le point de vue de M. Vaucher. Il s'y montre fidèle, à sa manière, dans le substantiel résumé qu'il donne de la vie de Calvin, et dans les réflexions finales que lui inspire la longue lutte du réformateur contre le parti genevois dont les principes étaient si différents des siens : « De là, dit-il, entre les deux partis qui divisaient la cité, et dont l'un ne songeait, pour ainsi parler, qu'à la patrie terrestre, tandis que l'autre la subordonnait sans réserve aux exigences supérieures de la religion, de là entre les deux partis un antagonisme aussi acharné qu'opiniâtre, qui devait forcément avoir pour terme ou l'expulsion définitive du réformateur ou l'impitoyable écrasement de ses adversaires.

» Celui qui étudie jour par jour l'histoire si longue de ces dix-neuf années, *est plus d'une fois tenté de se ranger sous le drapeau des proscrits de* 1555; mais la grandeur du résultat le réconcilie, quoiqu'il en ait, avec l'étrangeté des moyens mis en œuvre, et sans abdiquer le moins du monde l'indépendance de ses jugements, il

peut rendre à Calvin le témoignage de n'avoir poursuivi que le triomphe d'une cause qui intéressait la chrétienté tout entière. »

Il est superflu d'insister sur les points où nous serions en désaccord avec l'honorable professeur genevois. Nous ne pouvons que souscrire à ses conclusions, et nous sommes heureux de les voir placées, par la dédicace du volume, sous les auspices de l'éminent historien qui a laissé une mémoire si chère à tous ceux qui l'ont connu, et dont les écrits renferment tant d'idées justes, fines ou profondes sur la Réforme. C'est assez nommer M. Louis Vuillemin.

J. B.

P. S. Je reçois la première livraison du tome VII du très savant ouvrage de M. Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, qui contient le récit de la mort de Calvin, et me fournira l'occasion de revenir prochainement, dans une étude d'ensemble, sur ces graves questions.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIe SIÈCLE[1]

Nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs (t. XXX, p. 431) sur cette belle publication dont la livraison 9-10 parue depuis offre un intérêt exceptionnel. Elle contient en effet le plus éloquent pamphlet de l'époque, le *Tigre* d'Hotman spirituellement commenté par M. Franklin, et précédé d'une fort belle étude sur les pamphlets politiques, de M. Ch. Lenient, professeur à la Faculté des lettres de Paris. En écrivant ce brillant morceau, M. Lenient n'a eu qu'à se souvenir de son remarquable ouvrage : *La Satire en France ou la littérature militante au* XVIe *siècle* (2 vol. in-12), nouvelle édition revue et augmentée, dont la préface contient un hommage des plus sympathiques aux travaux de notre société. C'est un œuvre classique sur un sujet qui confine par tant de côtés à la Réforme.

Parmi les livraisons des *Grandes scènes historiques* parues depuis, il en est une (n° XI) signée de M. F. de Schickler, qui offre

1. 16 livraisons parues ; in-f°. Librairie Fischbacher.

un lumineux résumé de l'organisation de l'Église calviniste de 1559 à 1570. C'est l'introduction naturelle aux guerres de religion qui succèdent à la période du martyre. Le massacre de Sens, plus affreux que celui de Vassy, les batailles de Dreux, de Saint-Gilles, de Saint-Denis, le siège de Chartres, offrent autant d'épisodes traités par les plumes les plus compétentes. J'aime à retrouver celle de M. Ch. Waddington, l'historien de Ramus, parmi ces notices remarquables à divers titres qui forment le meilleur commentaire des vieilles gravures de Tortorel et de Perrissin. Les prochaines livraisons promettent un intérêt croissant, et M. Franklin pourra ainsi couronner l'édifice qui sera un des monuments les plus curieux de l'histoire et de l'art s'éclairant mutuellement au XVIe siècle. De telles publications se recommandent d'elles-mêmes aux érudits et aux amateurs de beaux livres. J. B.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Par Eugène Réaume[1].

Un séjour de deux mois à la bibliothèque de Bessinges, près Genève[2], nous permit, il y a douze ans, avec la collaboration de M. Fr. de Caussade, de collationner sur les manuscrits Tronchin, les œuvres publiées de Th. Agrippa d'Aubigné et de copier celles qui n'avaient pas encore vu le jour.

C'est ainsi qu'il nous fut donné de publier, de 1873 à 1877, quatre volumes, dont environ quinze cents pages inédites, entre autres une correspondance de quatre cents lettres.

Dans une note de notre introduction (p. 9), nous exprimions l'espérance de pouvoir, dans une deuxième série, éditer l'*Histoire universelle* du même auteur, devenue fort rare, publication qui

1. Volume in-18. Même format que celui des *Œuvres*. Paris, librairie classique Eugène Belin. Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la belle étude sur Agrippa d'Aubigné couronnée par notre Société en 1880 et dont l'auteur veut bien nous communiquer la préface (*Réd.*).

2. Voir pour de plus amples détails notre introduction aux *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné (4 vol. in-8°, Paris, A. Lemerre,

eût justifié notre titre d'*Œuvres complètes de Th. Agrippa d'Aubigné.*

Cet espoir, malgré un commencement d'exécution, ne s'est pas réalisé. Le récit de nos efforts déçus ne saurait intéresser qu'un bien petit nombre de lecteurs; qu'il nous suffise de dire, à l'adresse de ceux qui ont pu s'étonner de voir inachevé le monument que nous élevions à la gloire de d'Aubigné, que, pour renoncer à l'emploi de matériaux amassés par un patient labeur, pour abandonner un projet caressé pendant douze années, il a fallu qu'un obstacle invincible et le soin de notre dignité nous imposassent un si douloureux sacrifice.

Parmi nos matériaux demeurés sans emploi, avec un glossaire complet de la langue de d'Aubigné [1], se trouvait une étude sur d'Aubigné. La Société de l'histoire du Protestantisme français voulut bien, en 1880, honorer ce travail d'un prix réservé depuis plusieurs années à une étude sur d'Aubigné historien, distinction précieuse à nos yeux, à cause de la compétence spéciale des arbitres du concours, et parce que nous trouvâmes, à ce moment, dans leurs bienveillants suffrages une sorte de consolation aux déboires infligés à notre passion d'éditeur.

C'est cette étude que nous offrons aujourd'hui au public, remaniée en certaines parties, augmentée de plusieurs pages qui ne rentraient pas dans le cadre d'un programme déterminé.

D'Aubigné n'a pas même été nommé dans une histoire de la littérature française, œuvre de longue haleine et de conscience, que l'Académie, voulant honorer le talent d'un de ses membres, et s'honorant pour ainsi dire elle-même, a récompensée d'un de ses grands prix. Aujourd'hui, en mettant au concours, pour le prix d'éloquence de 1884, une étude sur Agrippa d'Aubigné, l'illustre Compagnie semble réparer un déni de justice, ou venger l'auteur des *Tragiques* d'un inconcevable oubli.

Sous prétexte que ce sujet était devenu un peu le nôtre par nos travaux sur le XVIe siècle et la publication des *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné, quelques bienveillants amis nous conseillaient de prendre part à ce concours. Nous estimons qu'il est messéant, à un certain âge, de descendre dans aucune sorte d'arène,

1. Nous espérons achever et publier un jour ce glossaire, complément du travail que nous avions entrepris.

et qu'il convient de laisser se disputer ces couronnes, les talents jeunes et sûrs d'eux-mêmes.

Si nous pouvons concevoir quelque modeste ambition en cette circonstance, c'est que notre monographie, la plus complète qui ait été écrite sur d'Aubigné, en fournissant des matériaux et des documents utiles au futur lauréat de ce concours, offrira en même temps un portrait non flatté, mais fidèle du Béarnais.

Ajoutons que d'Aubigné veut être jugé d'un libre esprit; qu'il faut, tout en reconnaissant ses faiblesses, son humeur morose et intraitable, pouvoir admirer et louer sans restrictions ni arrière-pensées, au détriment même de plus illustres têtes, cet inflexible censeur des vices aristocratiques et royaux, ce défenseur opiniâtre de la liberté de conscience, cet homme, étrange et rare en tout temps, qui n'admet pas que, pour de puissants intérêts, fût-ce la raison d'État, il soit permis de violer son serment, de manquer à la foi solennellement jurée. E. R.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

On a donné dans le *Bulletin* du 15 novembre dernier (p. 527) quelques détails sur la fête de la Réformation à Paris. Les extraits suivants nous montrent ce pieux anniversaire en province, et apportent de précieux témoignages de sympathie à notre Société.

Relizane, Algérie : 13 novembre 1882. — « Je vous transmets sous ce pli 4 fr. 50 montant de la collecte de l'église de Relizane pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Je vous remercie de m'avoir adressé le n° du *Bulletin* d'octobre. Que Dieu vous encourage dans votre belle œuvre. » TH. BOISSET.

Codognan : 14 novembre 1882. — « J'ai l'honneur de vous envoyer 15 fr. 60 montant des collectes faites pour la Société dans l'église de Codognan et de Mus. Je regrette que cette somme ne soit pas plus forte. Je suis heureux cependant de vous prouver que votre Société et l'œuvre excellente qu'elle poursuit ne nous sont point indifférentes.

Pour ma part, c'est avec le plus grand plaisir que je vois arriver le *Bulletin*, et que j'y lis les articles si intéressants qu'il contient. Que Dieu bénisse votre œuvre et par elle notre cher Protestantisme français ! » PAUL BIANQUIS.

Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace) : 15 novembre 1882. — « Nous avons célébré la Fête de la Réformation, dimanche 29 octobre, en langue allemande, et dimanche 5 novembre, en langue française. J'ai pris pour texte : Mathieu, XVII, 7, 8, montrant que les réformateurs sont revenus au dogme central de l'Évangile, le salut en J.-C. Mon cher collègue, M. Rohr, dans la prédication en langue française, a pris pour texte Hébreux, XIII, 7 : *Souvenez-vous de vos conducteurs*, rappelant dans un éloquent aperçu historique la foi et la vie des Huguenots, surtout à l'époque du Refuge. Collectes 50 francs en faveur de notre chère société d'Histoire du Protestantisme français. » J. G. HOFF.

Castres : 15 novembre 1882. — « J'ai vivement pressé tous les pasteurs de mon ressort consistorial de faire, le jour de la fête de la Réformation, une collecte en faveur de votre Société. J'espère que chacun aura répondu à mon appel et vous adressera quelque don. Je vous envoie moi-même la collecte faite dans l'église réformée de Castres, le 5 novembre, soit 50 francs, et celle faite le même jour dans l'église de la Salvanié, 12 francs, en tout 62 francs, mince offrande mais faite de bon cœur pour une œuvre qui a le mérite si rare de grouper tous les cœurs protestants et de former un dernier lien du faisceau réformé. » CAMILLE RABAUD.

Barbezieux : 17 novembre 1882. — « Sachant que les préventions que beaucoup de nos concitoyens nourrissent contre le protestantisme sont la conséquence des calomnies qu'on ne cesse de débiter sur son compte, j'ai pris occasion de la solennité du 5 nevembre pour les combattre. M'appuyant sur la parole du Sauveur : *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits*, j'ai montré l'austérité des réformateurs et des réformés, leur renoncement, leur fidélité allant jusqu'au martyre, etc... Ces considérations ont été illustrées par des faits historiques dont quelques-uns ont été empruntés au *Bulletin*. Je vous dois une reconnaissance toute spéciale pour les articles sur Louis de Marolles que j'ai largement mis à contribution. Nul doute que cet exemple d'une piété si vivante n'ait grandement contribué à l'édification de l'auditoire. L'idée d'envoyer à chaque pasteur un numéro du *Bulletin* qui leur apporte une gerbe de faits choisis est excellente... Je vous envoie sous ce pli le montant de la collecte : 16 fr. 75. » TH. DUPROIX.

Castres : 20 novembre 1882. — « J'ai l'avantage de vous adresser 82 francs, dont 77 collectés le jour de la fête de la Réformation dans

le temple de notre Église réformée indépendante, pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, *dont j'ai éprouvé par moi-même qu'on l'aime d'autant plus qu'on la connaît mieux...* Elle va conquérir des sympathies nouvelles, grâce à la nécessité pour les pasteurs de faire connaître aux enfants notre histoire protestante. Si jusqu'à ce jour, cette instruction n'a pas été donnée, c'est en partie parce que les matériaux manquaient; votre *Bulletin* nous enlève cette excuse. »

JULES BASTIDE.

Privas : 21 novembre 1882. — Envoi d'une collecte de 25 francs. « Je suis vraiment humilié, moi fidèle abonné de votre *Bulletin* depuis trente-et-un ans, de confesser que c'est pour la première fois que mon Église a été invitée à faire quelque chose pour votre Société. Je prends l'engagement de ne plus l'oublier à l'avenir. Que le Seigneur continue de bénir une œuvre si profondément et largement chrétienne ! » VINCENT.

La Calmette : 29 novembre 1882. — Envoi d'une collecte de 20 francs faite à l'issue du service religieux célébré à la Rouvière. « Quelque minime que soit cette offrande, daignez l'agréer comme un faible témoignage de notre sincère désir de faire connaître, aimer et prospérer notre Protestantisme dont les principes sont si féconds et dont la mission est si glorieuse. » FINIELS.

Nous sommes heureux enfin, de reproduire in *extenso* la lettre suivante qui est comme l'adieu d'un zélé pasteur, ami de notre œuvre, et sur le point de quitter l'Église évangélique vaudoise de Nice pour se consacrer à la belle mission du Sud de l'Afrique.

Nice, le 14 novembre 1882.

Monsieur et très honoré frère,

J'ai le plaisir de vous adresser sous ce pli la somme de 62 fr. 55 centimes, produit de la collecte qui s'est faite, le 5 courant, à notre temple pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Cette somme est inférieure à celle de l'an dernier. Mais ne croyez pas que cette différence provienne d'une diminution d'intérêt de notre part pour une Société qui rend de si éminents services à la cause de l'Évangile en même temps qu'à celle de la vérité historique. Elle provient tout simplement du fait que le dimanche précédent nous avions eu une collecte importante en faveur des Vaudois incendiés des Hautes-Alpes et des inondés d'Italie.

Mon prochain départ de Nice pour le champ de la mission française du Sud de l'Afrique, ne changera rien, j'en ai la conviction, à l'habitude qu'a prise notre Église de vous consacrer le produit de la collecte du premier dimanche de novembre. En tout cas, je recommanderai la chose à mon successeur.

Savez-vous qu'il s'est fondé aux Vallées vaudoises une *Société d'Histoire Vaudoise* qui offre de sérieuses garanties de succès, et dont le programme est des plus étendus ?

Savez-vous aussi que des recherches actives ont été faites par un des conseillers de notre Église de Nice sur les anciens protestants (probablement Vaudois) des Alpes-Maritimes, et que des résultats intéressants ont été déjà obtenus ?

Agréez.... J. WEITZECKER, pasteur.

CHRONIQUE

VENTE FILLON

Le 19 décembre dernier a eu lieu à l'Hôtel-Drouot la vente des autographes de feu M. Benjamin Fillon, séries XI et XII : *Clergé catholique, Réformateurs et Réformés*. Il est peu de personnages célèbres de notre histoire qui ne fussent représentés dans cette dernière série, depuis Calvin jusqu'aux grands pasteurs du XVII[e] siècle, Basnage, Dumoulin, Daillé, Jurieu. On y remarquait de nombreuses lettres de Philippe de Mornay, La Noue, Chamier, Rivet, Jaucourt, etc... et d'importants dossiers relatifs aux assemblées de Saumur, de Loudun et de Châtellerault qui précédèrent l'Édit de Nantes, et dont une main aussi discrète que généreuse a fait acquisition pour la Bibliothèque du Protestantisme français. Mais le morceau le plus disputé de la vente a été une lettre autographe du pape Grégoire XIII à Charles IX, datée de Rome, 5 septembre 1572, et écrite à l'occasion de la Saint-Barthélemy, sur laquelle nous aurons occasion de revenir dès que le texte latin nous en sera connu. Le Saint-Père invite son très cher fils au Seigneur à ne pas se relâcher dans une œuvre qui est de Dieu, *et à être l'instigateur de ceux qui, avec l'assistance divine, ont ôté du monde ces tristes hérésiarques*. Cette pièce, qui ajoute un texte important au dossier de la Saint-Barthélemy, a été payée 2000 francs; une page signée de Luther et de ses principaux collaborateurs, s'est vendue 1100 francs; une lettre de Zwingli au landgrave de Hesse 1000 francs; un plan de sermon de Calvin avec sa signature : 400 francs; une lettre de Th. de Bèze à Béroald : 300 francs, etc. Voir l'inventaire de Charavay (Broch. in-4° de 79 pages, avec fac-similés).

ERRATA. On nous signale une faute dans le *Bulletin* du 15 décembre dernier (t. XXXI, p. 559-560) c'est *Pacius* et non *Pacini* qu'il y faut lire à trois reprises. Même numéro, p. 563, l. 19, lisez : Guillaume *Bouverie*, comte de Radnor.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année			Prix
1re année,		1852	
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	20 fr.
5e	—	1856	le volume.
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9e	—	1860	30 fr.
10e	—	1861	le volume.

Année			Prix
11e année,		1862	
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19e-20e	—	1870-71	20 fr.
21e	—	1872	le volume.
22e	—	1873	
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	
28e	—	1879	
29e	—	1880	10 fr.
30e	—	1881	le volume

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883